

SEANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2003

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, M. Christian MARCHIANDO, Mme Carla MELVYN, MM. Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, M. André RICHERT, Mme Sylviane SCHENKER, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Jean-Michel SCHLUCHTER, Mme Patricia SOLIOZ

Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMI, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation des procès-verbaux des séances des 10 avril et 6 mai 2003
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission de l'environnement – Séance du 1er avril 2003 –**
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
Commission des finances – Séance du 14 avril 2003 –
Rapporteur : Mme Carla MELVYN
 - a) Parc Navazza-Oltramare – Aménagement du parc « A » « Espace des fêtes »
Crédit d'investissement (Fr. 1'820'000.--) **p. 1365** **Arrêté**
 - b) Divers
- 7) **Commission des finances – Séance du 14 avril 2003 –**
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ
 - a) Crédits supplémentaires 2002 **p. 1374** **Arrêté**
 - b) Examen des comptes 2002 **p. 1374** **Arrêté**

Séance ordinaire du 22 mai 2003

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 28 avril 2003 – Rapporteurs : M. Gilles AUGSBURGER et Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Projet du plan de site du Grand-Lancy Village, zone Sud **p. 1379** **Information**
 - b) Institut International de Lancy - Servitude de distance et vue droite **p. 1380** **Arrêté**
 - c) Vente des parcelles No 2735 de 1055 m2 et No 2736 de 415 m2 en copropriété pour un quart, feuille 23 de Lancy, situées au chemin de Gilly **p. 1381** **Arrêté**
 - d) PAC La Chapelle – Les Sciers Point de la situation et planification des procédures **p. 1382** **Information**
 - e) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 mai 2003 – Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY**
Commission des finances – Séance du 7 mai 2003 – Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY
 Chantiers divers – Boucllement des comptes **p. 1383** **Arrêté**
- 10) **Commission des travaux et constructions – Séance du 5 mai 2003 – Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY**
- a) Piscine municipale de Marignac – Examen du devis intermédiaire (2ème lecture) **p. 1385** **Vote de principe**
 - b) Proposition d'un groupe de pilotage pour le suivi de la construction du Centre socioculturel de Lancy-Sud **p. 1386** **Vote**
 - c) Divers
- 11) **Commission sociale – Séance du 8 mai 2003 – Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
- a) Révision des statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées **p. 1389** **Arrêté**
 - b) « Le Maillon manquant » - Choix des partenaires **p. 1393** **Information**
 - c) Divers
- 12) **Commission des sports – Séance du 13 mai 2003 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
 Demande de subvention complémentaire présentée par le Lancy-Sport F.C. **p. 1394** **Vote de principe**
- 13) **Commission des sports – Séance du 13 mai 2003 – Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
Commission des finances – Séance du 13 mai 2003 – Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
 Reprise des installations du Lancy-Tennis Club par la Ville de Lancy annulation de la dette du club et versement d'une soulte destinée à financer la rénovation des installations **p. 1395** **Vote de principe**
- 14) **Commission des écoles, culture et loisirs – Séance du 15 mai 2003 – Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
- a) Centre socioculturel de Lancy-Sud – Choix de l'emplacement de la salle des fêtes **p. 1397** **Vote de principe**
 - b) Ecole des Palettes – Attribution des anciens locaux du CASS **p. 1398** **Information**
 - c) Divers
- 15) **Commission Agenda 21 – Séances des 29 octobre, 18 décembre 2002, 30 janvier, 19 mars et 30 avril 2003 – Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**
 Rapport fin de législature **p. 1399** **Vote de principe**

Séance ordinaire du 22 mai 2003

- | | |
|---|-----------------------|
| 16) Présentation du compte rendu administratif 2002 | <u>p. 1402</u> |
| 17) Propositions individuelles et questions | <u>p. 1402</u> |
| 18) Questions du public | <u>p. 1403</u> |
| 19) Hommage aux Conseillers sortants | <u>p. 1403</u> |

M. LANCE : J'ouvre cette dernière séance de la législature en saluant les Conseillers municipaux présents, je salue le Conseil administratif incorporé, je salue Mme Augsburger, procès-verbaliste, notre huissier, M. Jean-Louis Breda, M. Andrey, préposé aux clichés. Je salue le public nombreux ce soir, parmi lequel, je salue particulièrement Mme de Garrini, notre Secrétaire générale et les représentants de la presse.

Je dois excuser ce soir Mme Solioz et M. Schluchter.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme MALAGOLI : Je demande votre indulgence, je sais bien que toute la procédure n'a pas été remplie, mais je vous demande de changer le point 15) « information » en un « vote de principe ». Comme vous verrez après mon rapport, il s'agit tout simplement d'un vote de principe pour entériner un travail qui a été fait pendant cette législature, et les représentants des groupes politiques aimeraient qu'il soit validé par le présent Conseil municipal. Je vous en remercie.

M. LANCE : Vous avez eu sur vos places un document concernant l'Agenda 21. Il s'agit donc d'une proposition de Mme Malagoli, y-a-t-il des oppositions à cette proposition ? Si tel n'est pas le cas, cette proposition est acceptée.

M. LORENZINI : En l'absence de Mme Solioz, je rapporterai le point 7) a et b.

M. ZEHFUS : Pour le point 13), c'est M. Augsburger qui va rapporter tout le sujet.

M. LANCE : Avec ces remarques, l'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 10 AVRIL ET 6 MAI 2003

Les procès-verbaux sont acceptés avec nos remerciements à Mme Augsburger pour son excellent travail.

Séance ordinaire du 22 mai 2003**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. LANCE : Je n'ai pas reçu de courrier concernant le Bureau à ce jour. Vous avez reçu sur vos places une information du Service culturel qui vous informe que, dans le cadre de l'exposition collective d'art contemporain « Living Rooms », à la villa Bernasconi jusqu'au 29 juin 2003, ouverture du mercredi au samedi, de 15.00 à 19.00 heures, le dimanche de 15.00 à 18.00 heures, le Service culturel a le plaisir de vous proposer deux dates de visite commentée sur inscriptions, à des moments d'ouverture exceptionnelle le mardi 3 juin à 19 heures et le samedi 14 juin à 11 heures. Vos inscriptions sont à adresser au Service culturel.

Vu la longueur de cet ordre du jour, j'aimerais vous encourager à être succinct dans vos interventions, sans vous empêcher évidemment de prendre la parole et d'aller à l'essentiel.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Outre le document dont Mme Malagoli a parlé, vous avez trouvé sur vos places, l'état d'avancement du téléreau au 31 décembre 2002. Vous avez trouvé bien entendu le compte rendu administratif pour également l'année 2002, et vous avez trouvé le cahier définitif concernant l'image directrice relative à la requalification de l'espace public et de ses abords de la piscine de Marignac. Vous trouvez dans le hall d'entrée la maquette y relative.

M. CHOBAS : Lors de la dernière séance, M. Augsburger a formulé une interpellation concernant le stade de Genève. Compte tenu des derniers développements, que M. Augsburger a pu lire à travers la presse et des discussions qui sont encore en cours, je m'exprimerai à ce sujet dans le cadre de la prochaine législature - M. Augsburger en fera toujours partie - vraisemblablement à travers une information en commission tout d'abord, plutôt qu'une information en séance plénière.

M. FOLLMI : Je voudrais répondre à l'interpellation de M. Pasquier à propos du G8, et vous informer des éléments suivants :

- Tout d'abord, il n'y aura aucun train qui s'arrêtera à Lancy-Pont-Rouge, ce qui simplifie le problème.
- Deuxièmement, l'ensemble du dispositif sécuritaire que compte la Commune sera sur pied du 28 mai au 3 juin, et ceci à la suite de divers arrêtés du Conseil d'Etat. Je précise que ce n'est pas forcément que Lancy qui est concernée, mais ce sont toutes les communes. C'est ainsi que la Compagnie des sapeurs-pompiers sera de piquet, prête à intervenir à n'importe quel moment, à la demande du SIS, et ceci dans le cadre du dispositif Osiris.

La compagnie devra parallèlement couvrir le territoire de Carouge pendant le week-end du 31 mai-1er juin, car la compagnie de Carouge est absente pendant ce week-end-là.

Les Sauveteurs auxiliaires seront également de piquet, prêts à intervenir sur demande de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Les Samaritains, quant à eux, seront engagés sur le plan cantonal dans le dispositif qui leur sera indiqué; ils occuperont notamment divers postes sanitaires de secours dans le canton.

Les ASM de Lancy seront, dans un premier temps, de piquet également, puis formellement engagés sur le terrain sous le commandement de la gendarmerie.

La Protection civile sera également formellement engagée dans le cadre de la sécurité civile cantonale.

Et enfin, il y aura un piquet au niveau de la voirie.

- Troisièmement, le poste de commandement de la Caroline sera mis en fonction dès le 28 mai, et ce jusqu'au 3 juin. Il aura pour tâche de recueillir toutes informations utiles en relation avec le G8, et servira ainsi de relais tant auprès des autorités cantonales que communales. A ce propos, vous pourrez en tant qu'autorité, aller au poste de commandement de la Caroline, avec une pièce de légitimation, si possible, soit pour signaler un événement quelconque, soit pour vous renseigner.
- Quatrièmement, dans le cadre de Lancy en Fête, si vous deviez être témoin de quelque événement que ce soit, vous pourrez vous adresser à n'importe quel membre de la sécurité de Lancy qui sera sur place. Celui-ci avisera qui de droit en cas de problème. Nous vous signalons toutefois que toute information ne pourra être transmise que par téléphone à fil.
- Enfin, pour terminer, tous les responsables de chantiers ouverts sur la Commune ont été avisés pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin de sécuriser au mieux les éléments de chantier.

Voilà en ce qui concerne le G8.

La deuxième information concerne des requérants d'asile. Il y a pénurie de logements, comme vous le savez et cela touche également les requérants d'asile, ce qui fait que nous serons amenés à ouvrir, très certainement dans le courant du mois de juin, le poste de protection civile d'Anneville, pour héberger les requérants d'asile.

Cette demande émane de la Sécurité civile cantonale, qui elle-même s'appuie sur un arrêté du Conseil d'Etat. Je tiens tout de même à préciser qu'il y a déjà d'autres postes dans le canton qui sont ouverts à cet effet.

La troisième information concerne le parking des Rambossons. Vous savez que celui-ci est fermé depuis de nombreuses années, mais que nous allons le rouvrir, dans le courant du mois de juin, ceci afin d'alléger un peu les problèmes de parcage que l'on rencontre, notamment lorsqu'il y a utilisation de la piscine à Marignac.

Ensuite, je vous rappelle l'inauguration du camion de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy qui va se dérouler ce samedi, à partir de 11 heures. Beaucoup de personnes ne se sont pas encore annoncées, n'oubliez pas de téléphoner afin que l'on puisse vous compter parmi les invités. Téléphonnez à la Protection civile.

Enfin pour terminer, je vous informe qu'il y a deux séances de commissions qui sont déjà agendées, dans le cadre de la nouvelle législature. La première séance est celle de l'aménagement du territoire qui va se dérouler le mercredi 4 juin, et la deuxième, celle des finances qui va se dérouler le 10 juin.

Séance ordinaire du 22 mai 2003**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT – Séance du 1er avril 2003 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 14 avril 2003 –
Rapporteur : Mme Carla MELVYN**

a) Parc Navazza-Oltramare – Aménagement du parc « A » « Espace des fêtes » - Crédit d'investissement (Fr. 1'820'000.--)
=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : MM. Côte et Deschenaux du Service des Travaux et Constructions et du Service des parcs, promenades et maintenance étaient présents à la séance. Nous avons aussi accueilli MM. Pernet et Favre du Bureau G. Henchoz, architecte-paysagiste.

M. Pernet nous présente le projet d'aménagement du parc. Il est constitué essentiellement de cheminements qui mettent en valeur le site où un éclairage sera installé. Ceci crée un écrin avec plantation d'une prairie sur l'ensemble.

Trois secteurs sont définis pour être réalisés en plusieurs étapes :

- Secteur A, sur le haut de la parcelle. C'est un emplacement pour les festivités, comme la Fête des écoles et celle du 1er Août. Il est prévu d'y installer 3 tentes de 900 places, chacune, et d'avoir un espace pour des manèges de forains sur le haut de la parcelle. Il s'agit d'une infrastructure stabilisée en sous-sol etensemencée d'une prairie, la surface sera fauchée pour les manifestations. Une ligne d'arbres à tiges sera plantée sur le haut.
- Surface B, le long du chemin de la Colline : Espace jeux à thèmes avec jeux, théâtre en herbe et jardins en étages.
- Surface C, sur le bas Espace prairie et sous-bois, destiné à la promenade et à la détente.

L'espace A a été agrandi par rapport au projet initial que nous avons traité en 2002. Cela permet de regrouper les activités des forains sur le haut de la parcelle. Cela permet aussi l'amenée de l'électricité depuis le coffret général des SI sur le chemin de la Colline et la création des canalisations de drainage des eaux.

Il faudra en effet revoir les connexions aux canalisations existantes et éventuellement augmenter leur diamètre pour permettre l'écoulement des eaux en cas d'orage. Pour rappel, il y a déjà des canalisations auxquelles est raccordée la ferme.

L'accès des forains à leur emplacement et leur départ se fera par le chemin Pré-Monnard. Il serait possible de prévoir un passage sur le chemin de la Colline pour des raisons de sécurité.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Diverses études d'impact ont eu lieu concernant le trafic, la gestion électrique, le bruit et, dans ce cas, le collège de Saussure sert d'écran.

Le crédit demandé de Fr. 1'820'000.-- comprend donc des montants pour des travaux sur les canalisations des secteurs B et C pour Fr. 167'000.-- et Fr. 96'000.-- respectivement.

La discussion a été entamée, d'où on peut tirer les points suivants. Une séance d'information des habitants s'est tenue le 13 janvier. Le débat s'est focalisé sur les nuisances.

Le Conseiller administratif délégué a annoncé que la question du stationnement a été réglée. Il sera possible d'utiliser les parkings du Centre commercial de Lancy-Centre et de la BCGe, sous réserve de la mise en place d'une surveillance fiable. Reste une 3ème possibilité : le parking du Crédit Suisse, il n'y a pas encore de réponse. Il y a en plus la possibilité d'utiliser un parking en plein air, à l'angle de la route du Pont-Butin et de la route de Chancy.

Le Conseil administratif va mener une campagne d'information pour inciter les parents à venir à pied.

Il est prévu de fermer le chemin du Pré-Monnard avec accès réservé et en partie le Vieux-chemin-d'Onex. Il faut mentionner que, sur ce chemin, il y a beaucoup de véhicules appartenant à des habitants de Clair-Matin qui ont peur d'utiliser les parkings souterrains.

L'arborisation va être renforcée avec la plantation de haies.

Un commissaire a trouvé que les explications données n'ont pas convaincu l'assistance. Le parking pour les habitants de Clair-Matin est peu sûr et cher et beaucoup ont une 2ème voiture. Il demande d'inscrire une servitude pour limiter l'utilisation de cet espace à la Fête des écoles et à celle du 1er Août.

Le Conseiller administratif délégué trouve une convention plus adéquate qu'une servitude qui est une démarche lourde.

Un commissaire nous a soumis une motion qui propose d'aménager l'espace A sans place de fêtes pour les principaux motifs suivants :

- Importance des travaux par rapport à 2 à 3 jours d'utilisation
- L'afflux de véhicules
- Une diminution du coût d'au moins Fr. 286'000.--, montant estimé selon le projet d'avril 2002.

Il souhaiterait qu'on envisage de déplacer provisoirement la Fête des écoles au stade de Genève, où il serait possible d'installer les manèges autour du stade ou sur la place goudronnée entre celui-ci et le centre commercial. Il faudrait aussi étudier la possibilité de placer ces manifestations au Grand et au Petit-Lancy où l'espace serait suffisant.

Divers désavantages ont été relevés lors du débat, comme la difficulté d'organiser le cortège des Promotions, la difficulté de réserver les dates au stade à l'avance, une

Séance ordinaire du 22 mai 2003

cohabitation difficile avec les clients de l'hôtel et le fait que le stade soit excentré par rapport à la commune.

L'impact sur la nature d'une fête regroupant 2 à 3000 personnes préoccupe un commissaire qui demande une étude d'impact, ce qui retarderait les travaux.

Deux questions restent en suspens et une réponse devra être donnée le 22 mai par le Conseil administratif :

- une servitude ou une convention
- ce que l'on peut obtenir de la Fondation du Stade.

La commission a procédé au vote pour l'aménagement de l'espace A

1. Crédit de Fr. 1'820'000.-- tel que proposé par le Conseil administratif
Au vote, il y a eu : 3 pour, 3 contre et 2 abstentions
2. Crédit de Fr. 1'534'000.-- sans l'aménagement de la plate-forme pour l'espace des fêtes

Au vote, il y a eu : 2 pour, 5 contre et 1 abstention.

La Commission propose donc l'aménagement du secteur A tel que le propose le Conseil administratif.

Mme MELVYN présente le sujet : Les commissaires ont reçu le message No 121.1. Trois secteurs sont définis dans ledit message. Pour le secteur « A », une estimation de Fr. 1.320.000.-- est inscrite au budget des investissements, alors que le montant sollicité est de Fr. 1.820.000.--, soit Fr. 500.000.-- de plus.

A la séance du 1er avril 2003 de la Commission de l'environnement, il a été voté deux arrêtés, en supprimant l'aménagement à réserver pour la Fête des écoles qui représente un montant de Fr. 286.000.--. Si cet aménagement n'était pas accepté, la Fête des écoles ne pourrait pas être organisée.

Le Conseil municipal avait clairement exprimé sa volonté de ne pas organiser une fête dans chaque école. La fête est organisée en deux jours, un jour pour le Petit-Lancy et un jour pour le Grand-Lancy. Avec la nouvelle construction de l'école du Petit-Lancy, l'espace nécessaire pour l'organisation de la fête n'est plus disponible. De même pour le Grand-Lancy avec le projet de construction de l'Institut International de Lancy.

Le problème du parking, lors de manifestations, est à l'étude avec la BCG et le Centre Commercial de Lancy-Centre, afin de mettre ces parkings à disposition, dont les modalités reposent sur une convention à établir.

Lecture du projet de délibération : 7 pour – 1 abstention.

M. SPINUCCI (Clichés) : Avant de passer à la projection des clichés, j'aimerais vous donner l'information suivante.

En mars 2000, le Conseil administratif a décidé de lancer un concours sur invitation, pour savoir à quel bureau ce mandat devait être attribué. 4 bureaux d'architectes-paysagistes ont été invités. Un bureau a renoncé à présenter une étude, estimant que le temps mis à disposition n'était pas suffisant, en revanche, les 3 autres ont rendu leurs offres, chiffrées et motivées.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Le Conseil administratif s'est déterminé pour l'offre qui était techniquement la plus valable, et également, financièrement, la plus intéressante. Ceci c'était pour répondre à l'insinuation de M. Pasquier qui nous a habitués à ses coups en-dessous de la ceinture. J'espère qu'il ne nous accusera pas d'attribuer le mandat de l'Escargot à un architecte Libéral et maire d'Anières.

Nous pouvons maintenant passer à la projection des clichés que vous connaissez déjà.

Vous avez la campagne Navazza-Oltramare, pour vous la situer, la route du Grand-Lancy en bas de l'écran, le chemin de la Colline, le Vieux-chemin-d'Onex, le chemin du Pré-Monnard et la route du Pont-Butin. Voilà cette grande tache claire avec la ferme ici au centre.

Vous avez les trois secteurs dont a parlé en détail M. Marchiando, je le remercie de ses précisions. Le secteur A, emplacement de fêtes, le secteur B, emplacement ludique, le secteur C, emplacement de promenades et de détente.

Ici vous avez les trois secteurs mais avec des empiétements, dont il a été question, sur le secteur B pour concentrer les installations nécessaires en un seul endroit, avec un chemin pour les piétons et une sortie de sécurité pour les véhicules lourds, notamment les camions des forains et les camions des pompiers pour une éventuelle intervention. Ce trait rouge ici, indique le tracé des canalisations qui serait éventuellement, je dis bien éventuellement, à refaire. Le dimensionnement hydrauliquement parlant, n'est pas encore achevé, ce sont ces deux empiétements qui ont renchéri le coût du secteur A. Une précision qu'il faut donner, les coûts imputés au secteur A viendront en diminution du secteur B et du secteur C.

Voilà comment pourrait se présenter le secteur A après aménagement. Vous avez ici les emplacements pour les tentes, les emplacements pour les forains. Ce qu'il faut préciser, qu'en-dehors des fêtes, la Fête des écoles ou la fête du 1er Août, ceci est une grande prairie. On ne verra pas cette représentation graphique des tentes et des installations. La seule chose qui subsistera, c'est ce cheminement ici, et celui-là, avec les plantations que vous voyez ici. Il s'agit de planter plusieurs dizaines d'arbres dont l'essence n'est pas encore totalement définie.

M. PAGE : Au sujet du rapport qui a été lu par M. Marchiando. Si j'ai bien compris M. Marchiando indiqué que le vote du premier crédit avait donné 3 pour – 2 contre – 2 abstentions. Sur mon rapport de la Commission, j'ai eu 3 pour – 3 contre et 2 abstentions. Et pour le deuxième, 2 pour – 5 contre et 1 abstention. Donc, la Commission de l'environnement n'a pas accepté le projet. Je voulais juste préciser ceci.

M. RICHERT : M. le Président, j'irai à l'essentiel comme vous l'avez demandé tout à l'heure, en étant assez rapide. Je m'oppose fermement à l'arrêté soumis au vote du Conseil municipal concernant l'aménagement du parc Navazza-Oltramare destiné à la création d'un espace des fêtes.

Contrairement à ce que prétend le Conseil administratif dans le tout-ménage alarmiste qu'il a fait distribuer à la population, il n'y a aucune urgence à créer cet espace qu'on semble vouloir destiner presque exclusivement à la Fête des promotions des écoles primaires, j'ai entendu parler du 1er Août, deux fêtes dans l'année, c'est peu.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Or, les Promotions peuvent parfaitement être organisées indépendamment dans chaque école ou groupe d'écoles; ce qui, soit dit en passant, satisferait parfaitement les écoliers, les parents et les enseignants, à l'exclusion, c'est vrai, d'une grande partie du Conseil municipal apparemment et du Conseil administratif actuel incorporé. Enquêtons dans les écoles, posons les questions aux classes, et on sera surpris.

Si toutefois l'on persiste à vouloir absolument réunir les écoles du Petit et du Grand-Lancy en un seul lieu pour les Promotions, et bien, il y a un certain nombre de terrains à disposition, je pense aux Fraisiers, mais je pense au stade de Genève qui est disponible pour accueillir la population. On semble oublier que la Commune de Lancy a fait un prêt assez récent et assez conséquent à la Fondation du stade, de Fr. 3 millions de francs, c'est quand même assez considérable. Il y a tout de même des contre-prestations offertes par la Fondation à la Commune de Lancy, dont notamment l'utilisation occasionnelle du stade pour une grande manifestation communale. Question : à quoi bon avoir voté la convention si on renonce à cette opportunité ? Je vous laisse réfléchir à la réponse.

Le magnifique parc Navazza-Oltramaré est un des derniers grands espaces naturels de notre commune, qui, par ailleurs ne cesse de s'urbaniser. Si, en effet ce parc est public, et a donc vocation de pouvoir davantage être utilisé pour le plaisir des gens, son aménagement doit, à mon avis, prioritairement favoriser son environnement naturel. On peut s'inspirer par exemple de l'aménagement exemplaire du parc Brot, qui vient d'être inauguré à Onex, à côté du manège. Les classes primaires, en collaboration avec Pro Natura, qui s'y connaît quand même un peu en matière d'environnement, et puis la voirie, ont réalisé un sentier nature particulièrement réussi et apprécié de tous. On peut bien sûr imaginer pour notre parc d'autres aménagements "soft", comme par exemple des jardins potagers créés et entretenus par les classes de la commune, avec réfection du rural où une petite expo montrerait la production maraîchère locale.

Bien entendu, d'autres idées peuvent être amenées, dans le but de mieux faire vivre le parc, mais excluant tout projet à base de béton, d'imperméabilisation des sols ou d'autres abattages d'arbres...

C'est vrai que je n'ai pas suivi les travaux qui se sont faits, mais je vois un projet qui est présenté. J'ai le sentiment que le Conseil administratif veut faire passer son projet en force, en évitant un débat plus large de la population. Or, je le répète, rien ne presse, alors c'est pourquoi, je vous proposerai de refuser l'arrêté, quitte à remettre l'ouvrage sur le métier pour la prochaine législature. Rien ne presse.

M. LORENZINI : J'ai été surpris que le Conseil administratif ne parle pas du changement de projet que nous avons trouvé, en arrivant ce soir, sur nos places.

Personnellement, après avoir fait un cheminement intérieur, puisque lors des premiers votes, je m'étais abstenu à l'aménagement du parc Navazza-Oltramaré pour la simple et bonne raison que l'ensemble du projet qui avait été présenté, me semblait un peu pharaonique avec son jardin des senteurs, etc.

La version plus « soft » me convient totalement ainsi qu'au groupe Démocrate-chrétien, et à ce titre, je tiens à relever que je suis surpris de la modification que nous avons trouvée sur nos bureaux.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

En effet, l'aménagement du haut de ce parc est nécessaire, car force est de constater qu'il n'y a pas d'autre endroit pour organiser de grandes manifestations à Lancy, les Promotions en sont une, il pourrait y en avoir d'autres.

A ce sujet, la solution du stade de Genève, comme il a été relevé dans le rapport tout à l'heure, me semble tout à fait farfelue et présenter un très grand nombre d'inconvénients. Pour le stade des Fraisiers, on n'en parle même pas.

Ensuite, l'aménagement est maintenant concentré sur la partie haute du parc, il n'y a pas, comme le prétend M. Richert, un aménagement et des coupes d'arbres, au contraire, il y a des plantations d'arbres et il reste une prairie lorsqu'il n'y a pas de fête. Je ne comprends pas pourquoi, on veut limiter cet aménagement qui sera tout de même coûteux à deux manifestations. A ce propos, je dirai que le 1er Août pour l'instant, il n'est pas du tout évident que les organisateurs du 1er Août désirent le faire là-bas, et deuxièmement, il y a peut-être d'autres manifestations qui pourraient s'organiser. Cette volonté de se limiter à ces deux fêtes me semble saugrenue. Je ne comprends pas pourquoi, on imaginerait pas que d'autres manifestations, par exemple une nouvelle manifestation, ne puissent pas s'organiser dans ce parc.

M. ERETZIAN : Je suis surpris de constater que mes collègues Verts nous proposent de mettre les enfants au bord d'une gare de triage avec des produits dangereux, et au bord d'une route cantonale, au lieu de leur offrir un cadre superbe, un parc où ils pourront s'ébattre, et en plus, de proposer une formule d'individualisme au lieu d'un lieu de rencontres où ils auront le plaisir de venir.

M. BAERTSCHI : Je crois que les arguments ont été donnés sur le fait de garder le parc Navazza en l'état. On est passé d'un procédé d'aménagement du territoire qui est, je vous rappelle d'environ 820 m³ de terre pour une somme non pas de Fr. 280'000.--, mais environ de Fr. 400'000.--, à la suite des dernières obligations de drainer le terrain. Ceci a été suggéré, mais pas chiffré, on était à Fr. 280'000.-- de plus-value pour l'espace de fêtes, puis on passerait autour des Fr. 400'000.-- parce qu'on devra drainer le terrain. Vous avez vu les deux lignes rouges qui descendent jusqu'en bas du Grand-Lancy, seront à mettre en plus. Donc, nous avons ici affaire à un arrêté qui pourrait, si vous le voulez bien, être amputé de Fr. 400'000.--, sans espace de fêtes.

L'idée est de dire : gardons le parc Navazza en l'état, c'est la première chose. La deuxième chose, qui très vite est arrivée, en disant : nous avons besoin d'un espace de fêtes, spécialement, je crois qu'il faut le dire, le 1er Août va très bien où il est, comme l'a dit tout à l'heure quelqu'un, ce n'est pas le nombre gens qui viennent à la fête du 1er Août, qui va demander un agrandissement de la place des fêtes.

Donc, il s'agit de la fête des écoles, qui, depuis quelques années se déroule à Marignac, qui, en effet, dès l'année prochaine si les travaux se font, pourrait se passer, mais difficilement, au même endroit, il s'agit donc de trouver, pour une année, je dis bien pour une année, un autre endroit.

La question se pose : est-ce qu'il faut vraiment investir autant pour une place de fêtes, dont j'apprends ce soir, que les Démocrates-chrétiens et les Radicaux, du moins ceux qui se sont exprimés, aimeraient bien en faire une grande place de fêtes municipale ? Donc on imagine tout ce qui va se passer dans deux semaines, de faire la place de fête habituelle, certains apprécieront, d'autres n'apprécieront pas. Je vois que

Séance ordinaire du 22 mai 2003

le projet qui est ici, mentionne réellement la fête des écoles et le 1er Août, c'est évidemment un pas dans l'autre direction, si on peut dire. Je vois qu'il y a d'autres directions qui devraient être prises et cela me fait un peu peur. C'est ce que l'on avait cru tout à l'heure, mais on nous a toujours rassurés en disant : non, non, c'est juste pour la fête des écoles et le 1er Août, et je vois que d'autres groupes aimeraient en faire un terrain municipal de fêtes.

J'aimerais revenir à cette propagande, quand je l'ai lue, M. Pasquier nous l'a rapidement mentionnée la dernière fois, je ne l'avais pas reçue chez moi, d'ailleurs je ne l'ai jamais reçue dans ma boîte aux lettres, mais cela c'est un autre problème. Conscients d'être peut-être soumis à une certaine paranoïa, on était en période électorale, j'ai demandé à une entreprise de communication de m'analyser ce brûlot. Voilà ce qui a été dit :

« Relevons qu'il s'agit plus d'une rédaction à caractère publicitaire, on cherche à faire passer un message. Les illustrations prétextes utilisées montrent des enfants lors d'une fête pouvant être celle des Promotions annuelles dans la commune, ce qui donne d'emblée l'impression qu'il s'agit d'un sujet concernant prioritairement les enfants, alors que ce n'est pas du tout cela qui nous occupe.

Il me semble d'avoir d'autres alternatives que d'investir le parc Navazza-Oltramaré, sans quoi, la Commune ne pourra plus célébrer ensemble ces deux ou trois fêtes communales annuelles. L'argumentaire, un projet rassembleur est plutôt bien étayé, mais le ton, tous les aspects du projet sont bien maîtrisés, me paraît un peu trop publicitaire pour un message officiel des autorités communales. Par contre, le fait de terminer le texte sur la fête des écoles avec tous les enfants de la commune pourrait donner l'impression que l'on prend les enfants en otage dans ce projet. Ne pas être d'accord avec la proposition du Conseil administratif revenant ainsi à léser les enfants de la commune. On sent l'administration communale acculée devant l'urgence d'une décision rapide, on prône le débat, mais veut-on vraiment qu'il ait lieu ? En utilisant la corde toujours sensible des enfants, on donne l'impression d'occulter les arguments plus objectifs et moins émotionnels. »

Ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est Arpège Communications. Toujours est-il que l'aspect de la communication du Conseil administratif semble en effet problématique, mais je crois que nous avons affaire à un débat qui devient un peu passionné. Je vous invite à ne pas exagérer l'importance de ce débat, et de laisser le parc Navazza en l'état.

M. PAGE : Je voudrais tout d'abord souligner le chemin fait par le Conseil administratif qui a ajouté « pour les fêtes des écoles et du 1er Août ». Je considère cela comme positif.

Je voudrais relever que, par rapport au rapport qu'on a entendu, le stationnement n'est pas considéré comme réglé pour les habitants du quartier.

Le 13 janvier 2003, une séance a été organisée par le Conseil administratif qui a réuni les habitants du périmètre du parc Navazza. A cette occasion, l'un des participants, Maître Revaz, ancien président du Salon de l'Auto, malheureusement décédé deux jours après cette réunion, a proposé de créer des servitudes limitant l'utilisation de l'espace de fêtes du parc Navazza, à la célébration du 1er Août et à celle des Promotions.

Le Conseiller administratif délégué à l'environnement avait accepté cette proposition. Le 1er avril, lors de la dernière séance de la Commission, celle dont on a résumé le

Séance ordinaire du 22 mai 2003

rapport, le même Conseiller administratif, interrogé à ce sujet par notre serviteur, a répondu que la solution des servitudes était trop compliquée. Il précisait que des conventions seraient passées avant le vote du Conseil municipal, avec les associations des riverains. Bien que promise à quelques 300 personnes présentes à la salle communale du Petit-Lancy, la création de servitudes a été très rapidement oubliée. Cela me paraît très regrettable, parce que peut-être, cela aurait été une solution qui aurait pu être acceptable.

Les conventions avec les associations des riverains annoncées n'ont pas fait l'objet d'un début de projet. Je suis président de l'association des Mouilles, nous n'avons rien reçu et n'avons pas été contactés.

Je dirai que, si on suit l'idée de M. Lorenzini, on pourra dire qu'on a mené en bateau les Conseillers municipaux pendant deux ans et plus, qu'on a mené en bateau les Lancéens puisqu'ils ont reçu ce tout-ménage, qui parlait bien de la fête des écoles et éventuellement du 1er Août, et qu'on a mené en bateau tous les habitants du périmètre du parc Navazza, à qui on a fait des promesses.

Dès lors, je pense que dans ces conditions, on ne peut pas accepter ce projet. Je vous invite à voter non et à remettre l'ouvrage sur le métier le plus rapidement possible, mais pas dans ces conditions.

Mme BOUNOUS : Gardons le parc Navazza en l'état pour en faire un crottoire à chiens, et annulons un travail de commission de 4 ans. Pourquoi pas, cela ne serait pas la première fois. Je pense en effet qu'un espace de fêtes dans la verdure serait très agréable. Maintenant, c'est à vous de voir.

Mme CASUTT : Comme mon collègue vous l'a dit, le groupe Démocrate-chrétien dira oui à ce magnifique projet. C'est en effet une réelle opportunité de pouvoir bénéficier d'un espace de fêtes aussi bien centralisé sur la Commune.

Nous nous étonnons de voir que certains commissaires ont peur d'être dérangés par la circulation ou le bruit. Ils devraient plutôt être heureux de pouvoir bénéficier de ce lieu, près de leur domicile, qui leur permettra de participer aux fêtes de la Commune, sans souci de trouver un moyen de locomotion.

Pour ma part, j'habite près du parc Marignac, où se déroule la plupart des fêtes sur Lancy, et je me réjouis à chaque fois qu'il y a un événement, même si la musique dure ou que j'ai de la peine à pouvoir stationner devant chez moi.

Cet état d'esprit « petit bourgeois suisse refermé » m'étonne de mes collègues, et me désole.

Permettre aux Lancéens de se retrouver au centre de notre Commune pour que ne meure pas la fête des écoles, alors je dis oui au projet d'aménagement du parc en espace de fêtes.

M. LORENZINI : J'aimerais juste formaliser les remarques que j'ai faites par un amendement pour revenir au projet initial.

M. SPINUCCI : J'aimerais donner une précision. Le 2ème projet d'arrêté ne substitue pas l'autre. Dans les groupes politiques, il est ressorti que tout le monde n'est pas

Séance ordinaire du 22 mai 2003

disposé à accorder l'exclusivité à la fête des écoles et éventuellement au 1er Août.

C'est pourquoi, à mon avis, ce soir il y a deux votes à prendre. D'abord savoir si oui ou non, il faut aménager le parc tel que présenté avec un vote du crédit sollicité. Le deuxième vote qui devrait être pris, c'est de savoir si cette utilisation doit être limitée à la fête des écoles, éventuellement au 1er Août. Cela me paraît évident, cela ne sert à rien de compliquer les affaires, de parler de promesse, on ne pouvait pas établir une convention, ni même une servitude qui auraient ensuite été refusées par ce Conseil, sachant l'énergie, le temps et les frais que cela aurait engagé.

Si, ce soir, vous décidez, que cet emplacement doit être limité à ces 2 ou 3 manifestations, vous voterez le deuxième arrêté. Si vous estimez que ce n'est pas cela que vous voulez, vous voterez le premier arrêté.

M. LORENZINI : Oui, je comprends bien la proposition de M. Spinucci, mais je maintiens ma demande d'inverser le vote, parce que personnellement, je n'accepterai pas ce crédit s'il est limité à deux manifestations par année.

M. LANCE : Etes-vous d'accord avec la proposition de M. Spinucci, de se prononcer d'abord sur la limitation ou non de cette place des fêtes, pour la fête des écoles et 1er Août ?

Cette proposition est acceptée par la majorité évidente.

M. CHOBAS : Je n'avais pas envie d'intervenir, mais je crois que je vais quand même essayer de dire quelques mots.

Je vous rappelle que ce parc est en 5ème zone; c'est 66'000 m² en zone villas. Cela signifie que cette parcelle aurait pu être tapissée d'environ 80 villas, en zone de construction à 0,2, voire plus si on avait fait du 0,25 ou 0,3. Par chance et par bonheur, cette parcelle nous a été donnée par une famille de Lancy, qui nous offre ainsi 66'000 m² au coeur de Lancy. Je trouve que c'est une chance et une opportunité unique à saisir. Alors, qu'est-ce qu'on veut en faire ? J'ai entendu parler de bétonnage. Je m'oppose à ce terme-là quand je consulte le projet et l'idée du Conseil administratif en tous les cas, des commissaires qui ont étudié le projet, c'est d'en faire toujours un parc, mais un parc qui permette aussi de ménager l'avenir et d'aménager le présent. Dans ce contexte-là, le projet qui vous est soumis satisfait à cette exigence. Au sein du Conseil administratif, je me suis opposé à l'octroi d'une servitude, car je ne voyais pas la nécessité d'octroyer, à une petite minorité, un droit de blocage sur l'avenir de cette parcelle et, dans ce contexte-là, cette décision est politique et elle nous appartient.

Dernier élément, j'ai bien entendu M. Baertschi et son analyse. Je le remercie d'avoir confirmé la bonne facture de l'information ou de la propagande distribuée par le Conseil administratif. Il a été opportunément rappelé qu'avant l'envoi de ce feuillet, les propriétaires voisins avaient été réunis également, et que l'information avait commencé avec les premiers intéressés. Elle avait aussi circulé à travers le Conseil municipal. L'information qui a été distribuée visait à sensibiliser la population à l'enjeu du vote de ce soir mais n'y voyez pas là un acte de propagande, mais simplement un souci d'informer nos concitoyens sur un enjeu que nous pensions majeur pour, non pas peut-être prioritairement pour les années qui viennent, mais pour l'avenir de Lancy, et pour l'avenir des emplacements que nous pouvons utiliser comme lieux de

Séance ordinaire du 22 mai 2003

réunion.

Dernier élément, j'observe qu'il y a quelques années, nous avons acheté le parc Bernasconi, sur lequel, il y avait aussi une maison, sur lequel il y avait aussi des terrains situés en zones de bois et forêts et sur lequel il y avait aussi des droits à bâtir. Nous avons renoncé à construire, nous avons rénové le bâtiment existant et nous avons aussi aménagé l'espace. Très récemment, nous y avons organisé une fête. C'est vrai qu'une fête occasionne quelques nuisances et, le week-end passé, les riverains du parc Bernasconi, ceux qui sont du côté du chemin de la Vendée, ont supporté quelques nuisances occasionnées par le bruit de la manifestation. Nous avons essayé de prévenir au maximum les réactions dans ce sens-là, nous avons fait une information. Je considère, qu'une fois par année, utiliser ce parc pour une fête, c'est quelque chose qui est tout à fait acceptable et, dans le même sens, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas utiliser le parc Navazza pour une autre manifestation.

M. PAGE : Si je comprends bien M. Chobaz, il va faire une manifestation par année au parc Navazza.

M. CHOBAS : Ce que j'entends, M. Page, c'est que vous n'en voulez aucune.

M. LANCE : Nous allons donc procéder au premier vote. Celles et ceux qui sont favorables à limiter cet emplacement à deux fêtes par année, donc la fête des écoles et la fête du 1er Août ?

Cette proposition est rejetée par 1 oui – 24 non – 6 abstentions.

Nous votons sur le premier arrêté d'origine.

L'arrêté 6a) est accepté par 21 oui – 7 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : Le Président de la commission remercie tous les groupes politiques d'avoir respecté les espaces publics, sans avoir collé des affiches de façon sauvage pour les élections du Conseil municipal.

**7. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 14 avril 2003 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ****a) Crédits supplémentaires 2002****b) Examen des comptes 2002**

=====

En l'absence de Mme Solioz, M. LORENZINI présente le sujet : *Présentation par la fiduciaire* - La Commission des finances a reçu les représentants de la fiduciaire PriceWaterHouseCoopers afin de nous faire part des travaux accomplis lors du contrôle

Séance ordinaire du 22 mai 2003

annuel des comptes : démarche, présentation de l'équipe et liste des vérifications effectuées.

Les conclusions du rapport sont confirmées oralement : les comptes sont tout à fait corrects, sans réserve ni remarque supplémentaire.

Certains problèmes ont été abordés et réglés, notamment les provisions par engagement pour l'assurance maladie des retraités, etc., mais globalement les comptes sont bons.

Il est par ailleurs précisé qu'il n'est pas du rôle d'une fiduciaire de donner des recommandations liées à la gestion des deniers publics mais bel et bien de la qualité et du reflet des comptes.

Crédits supplémentaires et comptes 2002

Je traiterai dans ce rapport l'analyse des crédits supplémentaires et l'examen des comptes en même temps, étant donné que la commission a procédé ainsi.

Deux remarques en préambule:

1. Les impôts sont constitués du résultat final de l'exercice 2001, et d'une estimation des recettes 2002.
2. La dépense supplémentaire dans les charges du personnel tient compte de la provision pour l'assurance maladie des retraités, soit Fr. 2,2 millions.

*Examen des comptes**Biens, services et marchandises*

Il est constaté l'importance des achats (env. Fr. 5 millions par an) et proposé une optimisation des achats au sein de l'administration : centralisation et coopération intercommunale.

Il est répondu que :

1. chaque année, des appels d'offres sont réalisés
2. il est difficile de faire passer ce genre de propositions auprès des communes
3. l'idée est tout de même intéressante, notamment celle de profiter de la centrale d'achat de l'Etat

Assurances sociales

De manière générale, il y a une augmentation des absences de longue durée et qui perdurent.

Prestations aux pensionnés

La commune offre des prêts sans intérêts à ses collaborateurs s'agissant essentiellement de prêts servant à avancer des sommes pour leur caisse de retraite. Au-dessous de Fr. 15'000.--, une assurance-risque est demandée à l'employé.

Revenus d'amende

Pour expliquer l'augmentation du revenu des amendes, l'effectif des ASM, de même que le nombre de zones bleues a été augmenté.

Examen des charges et revenus par fonction et nature

Séance ordinaire du 22 mai 2003Parcs et Promenades

Entretien des immeubles

Les écarts entre les comptes 2002 et le budget 2003 sont importants et sont peut-être expliqué par des travaux non récurrents tels que l'abattage de chênes et le remplacement au Parc Emile Dupont.

Sports

Subventions aux institutions privées

Les subventions totales versées en 2002 : Fr. 77'000.-- pour le FC Grand-Lancy et Fr. 60'000.-- pour le Lancy-Sports.

Routes communales

Entretien des immeubles

L'augmentation des dépenses en 2003 dans ce domaine est la représentation de la volonté politique d'augmenter l'entretien des infrastructures communales, postes, qui en période de limitation des dépenses, sont les premiers touchés. C'est pourquoi, de manière générale, les postes « Entretien » sont à la hausse.

Aménagement du territoire

Dédommagement de tiers

L'entretien de la route des Jeunes, lors de manifestations exceptionnelles (stade), devra être assuré par les 4 acteurs : l'Etat, la Ville de Lancy, le Centre commercial et la Société d'exploitation du stade.

En synthèse, le total des revenus s'élève à Fr. 88'491'287.--. Et le total des dépenses s'élève à Fr. 84'626'959.--. Un excédent de revenus de Fr. 3'864'328.--.

Examen des comptes d'exploitation

Piscine : déficit de Fr. 995'533.19

dû au fait que la saison 2002 a été mauvaise en raison des conditions atmosphériques. Le total des entrées a été faible.

Patinoire : déficit de Fr. 617'014.29

Les Laurelles : déficit de Fr. 232,83.

Les résultats sont nettement meilleurs que ceux prévus (Fr. 14'000.-- environ) suite à la rénovation de l'appartement, qui est très apprécié.

Les Fleurettes : déficit de Fr. 368'192.86

Restaurants scolaires : déficit de Fr. 353'088.15

Le prix des repas est toujours le même depuis des années et le nombre de repas vendus augmente.

Foyer de la Florimontaine : déficit de Fr. 268'490.31

La baisse des pensions est essentiellement due à la complexité du système actuel de location ou le nombre des intervenants : propriétaire, régie et commune, ralentit le processus d'attribution, d'où la volonté de la commune de devenir propriétaire du bâtiment.

Parking des Rambossons : déficit de Fr. 149'443.59

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Après la fermeture, il est constaté un meilleur revenu.
Une entreprise de minibus qui fait le transport d'enfants loue le parking durant l'été.

La réouverture du parking est envisagée pour régler le problème de stationnement en surface de la piscine.

Parking de la Vendée : déficit de Fr. 90'123.03
Malgré un résultat d'exploitation positif, l'amortissement pèjore le résultat financier.

La commission vote les crédits supplémentaires 2002 et les comptes 2002 à l'unanimité.

M. CAVALERI : Lorsque des comptes arborent une santé aussi insolente, à combien d'années remonte un résultat aussi bon ?

Le groupe Socialiste, qui m'accorde pour la dernière fois l'honneur de parler en son nom, ne se sent pas une âme de Cassandra. En effet, personne dans mon groupe n'a voulu jouer au Dr. Knock en essayant de vous persuader que des comptes bénéficiaires sont des déficits qui s'ignorent. Laissons donc à nos amis vaudois leur savoureuse expression : « le beau temps menace » !

Bien sûr, nous pourrions disserter sur la fiabilité des prévisions fournies par l'Etat, sur la volatilité d'une conjoncture favorable, voire sur le mérite incontestable de notre argentier et ses services. Cela allongerait notre déclaration mais ne changerait rien au fait qu'une commune ne maîtrise qu'une infime partie du jeu fiscal, aussi bien au niveau des entrées qu'à celui des dépenses. Nous ne pouvons donc qu'apprécier notre chance d'être une commune richement dotée en emplois et gérée avec prudence et compétence par ses autorités politiques et son administration.

C'est pourquoi, loin d'un triomphalisme aveugle et d'un pessimisme frileux, le groupe Socialiste affiche une satisfaction réelle mais teintée de modestie en approuvant les comptes 2002, non sans remercier, comme il se doit, la qualité de l'énorme travail fourni par notre grand argentier et les services financiers qui nous en ont fit une présentation impeccable.

M. LORENZINI : Que peut-on ajouter à l'analyse d'une situation aussi positive ?

Soyons honnêtes, ou disons-le, personne n'avait anticipé des recettes fiscales aussi bonnes. La diminution de l'endettement en est la preuve et le parti Démocrate-chrétien s'en félicite.

Mais tout comme personne n'avait anticipé l'augmentation massive des recettes fiscales en 2001, nous pouvons douter encore aujourd'hui desdits prévisionnaires dans un sens ou dans un autre. Dorénavant, il sera tout aussi difficile d'anticiper la diminution des recettes lors d'éventuelles récessions économiques. Restons vigilants quant à l'état économique de notre commune. Restons à l'écoute de nos entreprises. Restons aussi à l'écoute des personnes qui restent en marge des embellies.

Deux remarques tout de même concernant les comptes : les provisions et les projets en cours.

En accord avec les discussions de la Commission de l'administration concernant les

Séance ordinaire du 22 mai 2003

assurances maladie des retraités prises en charge par la commune, le parti Démocrate-chrétien souligne l'impact financier de la décision de maintenir ce dû, qui a nécessité la reconstitution d'une provision. De ce fait, il rappelle la volonté de la Commission de l'administration de revoir régulièrement le statut du fonctionnaire.

Concernant les projets en cours, de nombreux projets sont lancés et pas des moindres. Le parti Démocrate-chrétien, malgré ces résultats disons-le exceptionnels, souhaite que les efforts de maîtrise des dépenses soient maintenus.

Nous pensons notamment au projet Marignac où nos idéaux sociaux, culturels ou politiques doivent être mis en balance avec les intérêts financiers de notre commune. L'équilibre devra être trouvé.

Le parti Démocrate-chrétien continue à estimer que le centre socioculturel est prioritaire et il maintiendra la pression qu'il a démontrée jusqu'à aujourd'hui, pour que ce projet soit réalisé.

Nous adressons nos remerciements au Service financier de Lancy pour son travail remarquable et ses réponses toujours précises aux questions des Conseillers municipaux.

En conclusion, un merci tout particulier à Marco Föllmi qui, encore une fois, à témoigné de son professionnalisme et de la qualité de son travail.

M. PAGE : Les comptes sont favorables et cela ne peut que réjouir le groupe Libéral. Nous voudrions relever la création de réserves qui, nous pensons, est un principe de toute bonne comptabilité et de gestion des fonds publics également.

Je constate que l'impôt à la source et la taxe professionnelle ont apporté des recettes importantes, grâce aux entreprises qui sont établies sur notre commune. Il faut relever que peut-être la présence d'entreprises à caractère international, voire mondial, que certains voudraient voir disparaître, a aussi ses bons côtés, puisque grâce, par exemple, à Procter & Gamble, nos recettes augmentent, et cela permet aussi de faire face à nos obligations sociales, culturelles et de l'environnement.

On a parlé de l'avenir, M. Föllmi en avait aussi parlé lors de la présentation des comptes, il avait une vue plus optimiste, c'est-à-dire, une baisse d'impôt. Je crois qu'il faudra suivre cette idée, d'une façon raisonnable. Nous n'avons pas réclamé, chaque fois qu'il y avait un bénéfice, une baisse d'impôt. Je crois qu'il faudra quand même le suivre, il faut aussi encourager les contribuables, qui paient pas mal d'impôts, à rester à Lancy plutôt que d'aller habiter sur le canton de Vaud.

Je voudrais, au nom du groupe Libéral, remercier M. Kaeser et son équipe, les féliciter pour la présentation de leur rapport, et nous voudrions également adresser un remerciement tout particulier à M. Föllmi, déjà pour les résultats qu'il nous a donnés, mais également pour 12 ans de collaboration que nous avons su apprécier, et nous regrettons de le voir partir, mais nous aurons encore l'occasion de lui dire ce que nous pensions de cette collaboration.

M. LANCE : J'ai une proposition à vous faire. D'entente avec M. Baertschi, nous vous proposons de vous éviter la lecture des arrêtés jusqu'à la fin de ce Conseil municipal, vu son ordre du jour chargé.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Les arrêtés 7a) et 7b) sont acceptés à l'unanimité. (Voir Annexes).

M. FOLLMI : Je voudrais, au nom du Conseil administratif, vous remercier pour ce vote unanime. Ce n'est pas la première fois, c'est vrai, mais lorsque les comptes sont positifs, il est toujours plus facile de les voter.

Je voudrais vous remercier de votre confiance, et surtout de la confiance que vous m'avez témoignée tout au long de ces 12 années, en particulier au niveau des finances. Je transmettrai également au Service financier vos remerciements et vos félicitations.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 28 avril 2003 -
Rapporteurs : M. Gilles AUGSBURGER et Mme Andrée JELK-PEILA**

a) Projet du plan de site du Grand-Lancy Village , zone Sud

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Le losange constitué par la route du Grand-Lancy, l'avenue Eugène-Lance, le chemin du 1er-Août et l'avenue des Communes-Réunies doit faire l'objet d'un plan de site, suite à un projet de construction à l'angle de l'avenue des Communes-Réunies et de la route du Grand- Lancy.

Ce projet a fait l'objet d'un recours, et le Tribunal administratif a pris position immédiatement en demandant la réalisation d'un plan de site, avant de se prononcer.

Mme Nemeç-Piguet, cheffe du service des Monuments et Sites nous rappelle que les propriétaires ont déposé leur demande en 2000 pour la réalisation d'un centre commercial et qu'un préavis défavorable a été donné par son dicastère.

Comme convenu au sein de la direction du Département de l'aménagement, équipement et logement, un mandat a été confié à M. Chenu, architecte pour établir un état des lieux de ce périmètre. Cet architecte a, il y a 10 ans déjà, élaboré un plan de site du côté de la villa Bernasconi, jusqu'à la place du Château environ.

M. Chenu nous présente différentes cartes de ce secteur dès 1760, et précise qu'une voie de communication avec Onex a été créée en 1843, pour voir en 1943 la densification de la périphérie du village.

Entre 1954 et 1960, le pont reliant le Petit-Lancy a été réalisé, ainsi que la construction des immeubles Mallet, Grand-Lancy Village et Tressy-Cordy. Le second secteur, étudié par cet architecte, est celui entre la route du Grand-Lancy et l'Aire, du côté de la chapelle protestante vouée à la démolition, où la réalisation de cheminements le long de la rivière est prévue et éventuellement la construction de bâtiments le long de la route du Grand-Lancy pourrait être envisagée.

Il est encore souligné que le secteur est bien fourni au niveau des transports publics et qu'on y trouve une grande diversité de places de stationnement. Côté chemin du 1er-Août, il est rappelé la valeur des deux églises et la bonne intégration de la salle

Séance ordinaire du 22 mai 2003

paroissiale. M. Föllmi rappelle qu'une autorisation de construire vient d'être délivrée au passage du 1er-Août.

M. Chenu nous informe que l'ensemble des autorisations, délivrées depuis 2000, sont répertoriées en tenant compte des projets prévus à l'intérieur de ce secteur, ainsi que celui de l'institut International de Lancy, le long de l'avenue des Communes-Réunies.

Il est encore précisé que des contacts sont pris avec les ingénieurs occupés à l'implantation du tram dans ce secteur, et que la zone à bâtir concernée est en 4B, donc non protégée. L'objectif fixé aujourd'hui pour l'architecte est de dresser un état des lieux. Une étude plus précise sera présentée ultérieurement.

Pour répondre à un commissaire, Mme Nemeç-Piguet précise que le préavis défavorable à ce centre commercial a été donné pour des raisons historiques. Dans cette partie du village, il serait dommage de rompre l'ensemble architectural, même s'il n'a pas de valeur historique. M. Chenu répond à une autre question en précisant que l'objectif de cette démarche est de donner au service des Monuments et Sites et à la commune deux ou trois orientations concernant les mesures patrimoniales à mettre en place.

Il est encore dit que c'est le Conseil d'Etat qui établit un règlement avec des plans pour les sites et que chacun peut faire part de ses observations ou oppositions.

Suite à une question de M. Föllmi, il est indiqué qu'un premier rapport serait transmis début septembre et que l'ensemble des démarches prendrait environ une année pour adopter un plan de site.

M. Föllmi souligne que le Conseil administratif a donné un préavis favorable à ce centre commercial, dans le but de la revitalisation du village.

b) Institut International de Lancy – Servitude de distance et vue droite

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Föllmi nous informe que pour la réalisation de la salle de gymnastique, sans empiéter sur notre parcelle, la commune doit accorder une servitude de droit de jour à la limite avec le parc Marignac.

Nous n'aurons donc plus le droit d'ériger une construction sur une bande de 4,5 mètres de large, du côté de cette salle de gym qui pourra être utilisée par les lancéens en dehors des horaires scolaires.

La commission donne un préavis favorable à l'unanimité.

M. FOLLMI : Vous avez ici à l'écran le plan. Vous trouvez sur la droite l'avenue Eugène-Lance, direction le Bachet, sur la gauche, l'avenue des Communes-Réunies, direction les Palettes.

La parcelle que vous voyez ici correspond à celle qui est occupée par l'Institut International de Lancy, avec sa maison principale, et les différents bâtiments.

Vous le voyez sous cette forme-là, le futur bâtiment qui va être construit, en plein

Séance ordinaire du 22 mai 2003

centre de la parcelle, avec sur cette partie-là, les futures classes, et sur l'avant, une salle omnisports, ceci sous l'égide de l'Institut International de Lancy.

Vous avez sur la parcelle d'a côté, le parc Marignac, et comme le bâtiment qui va être construit arrive en limite de propriété, nous sommes obligés, enfin si vous l'acceptez, d'accorder une servitude en faveur de l'Institut International de Lancy. Ce qui fait que, sur ce périmètre-là, il y a donc impossibilité d'y construire quoique ce soit.

Une précision encore, ce n'est pas un hasard de constater que le bâtiment arrive comme ceci en bordure de propriété de la parcelle de la commune de Lancy, cela nous permettra de pouvoir bénéficier de l'installation sportive qui sera mise à disposition par l'Institut International pour des sociétés sportives de Lancy.

M. LANCE : Pour ce point de l'ordre du jour ainsi que le suivant, je dois appliquer l'article 7.6 du règlement du Conseil municipal. Je le répète encore une dernière fois : *« Ne peuvent être prises qu'à la majorité absolue ou la moitié des Conseillers municipaux présents plus le Président votant, les délibérations portant sur la clause d'urgence, l'achat ou la vente d'immeubles, l'échange de partages de biens communaux, la constitution de servitude ou d'autres droits réels des emprunts et les cautionnements communaux. En cas d'égalité des voix, la délibération est considérée comme refusée ».*

L'arrêté 8b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Vente des parcelles No 2735 de 1055 m2 et No 2736 de 415 m2 en copropriété pour un quart, feuille 23 de Lancy, situées au chemin de Gilly

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : Suite à une annonce parue dans le Lancéen en novembre dernier, 19 offres spontanées ont été enregistrées.

Les conditions d'acquisition prévoyaient une entrée en matière uniquement pour des habitants de Lancy, pas de promoteurs, la possibilité de construire 2 villas avec une densité maximum de 0,25 et en cas de vente, une priorité de 10 ans à la commune avec des prix bloqués.

Sur la base de ces éléments et après discussion avec les intéressés, un prix de Fr. 480.-- par m2 a été fixé et deux fois 2 familles restaient en lice.

Pour les départager, les intéressés ont été convoqués le 1er avril à la Mairie pour un tirage au sort que les intéressés avaient accepté.

On profite de cet acte pour diviser la parcelle en trois morceaux, 2 destinés à chacune des familles, et un 3ème qui correspond aux dépendances communes.

Les commissaires donnent un préavis favorable à l'unanimité.

M. AUGSBURGER : Je demanderai qu'on lise l'arrêté car il y a les noms des futurs propriétaires, il me paraît important que cela soit signalé.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

L'arrêté 8c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**d) PAC La Chapelle – Les Sciens –
Point de la situation et planification des procédures**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Dans la dernière mouture de ce projet, que les commissaires ont reçu, on trouve une amorce de réponses aux questions que nous nous posions. Celles-ci portaient notamment sur les demandes et remarques contenues dans la résolution de Plan-les-Ouates, demandes qui ne concordent pas avec le plan au niveau densité. On constate en effet que celle-ci est plus forte à l'intérieur du périmètre, et plus faible du côté de la route de Saconnex-d'Arve.

Les communes et les milieux intéressés seront réunis au mois de juin et, par conséquent, le projet va peut-être encore évoluer.

M. Föllmi nous apprend, qu'entre notre dernière séance de commission et la présente, une réunion du comité de pilotage a eu lieu, au cours de laquelle un certain nombre d'indications ont été données. Un document transmis aux commissaires met en évidence les éléments qui ont été clarifiés, concernant notamment :

La circulation : Une petite étude de circulation sur la zone du PAC des Sciens et sur le pôle du Bachet a été décidée, elle est conduite par le Bureau RGR qui est le même mandataire que pour le tram, est en cours et arrive à terme.

Les jardins familiaux : Le Département de l'aménagement, équipement et logement est actuellement en discussion, de façon directe, avec la Fédération des jardins familiaux pour examiner la possibilité de leur déplacement.

Réactions des agriculteurs : Le Département de l'aménagement, équipement et logement a engagé des discussions bilatérales avec eux et essaie de résoudre les problèmes soulevés.

Propriétaires directs : Outre l'Hospice Général, le Département de l'aménagement, équipement et logement va mettre sur pied une séance d'information pour tous les propriétaires concernés.

Procédure : Une consultation aura lieu, sous forme d'enquête publique et, en parallèle, une action-communication est prévue afin d'expliquer les enjeux du projet.

Les commissaires reçoivent également une feuille de route, sous forme de planning, ainsi que des données chiffrées.

Concernant les places de parcage, il s'agit de tous les parkings confondus en surface, en souterrain et visiteurs.

Lors de la discussion, il est demandé, alors que la procédure du plan directeur localisé va débuter en été 2003 :

- si on dispose d'éléments par rapport au délai de la modification des différentes zones.
- il est relevé qu'alors que le Conseil municipal avait proposé de commencer le développement par la zone agricole avant de déclasser la zone villas, pourquoi plusieurs étapes sont-elles prévues concernant les modifications des zones,
- pourquoi elles ne sont pas englobées dans une même procédure ?

Séance ordinaire du 22 mai 2003

M. Föllmi répond que ce qui compte pour l'Etat avant tout, est de procéder au déclassement en 3ème zone de développement afin de pouvoir user du droit de préemption.

e) Divers

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Föllmi résume les dossiers en cours, soit :

- Plan de site du Grand-Lancy village,
- PAC la Chapelle-les Sciers,
- Projet de plan directeur du quartier des Marbriers,
- Genève Sud,
- Trafic, secteur de Drize et zone industrielle de Grange-Collomb qui est actuellement en cours d'étude au Département de l'aménagement, équipement et logement,
- Plan localisé de quartier mis à l'enquête publique route de Saint-Julien près du collège de Staël,
- Projet Surville-Erables qui est remis en route et actuellement en discussion avec le Département de l'aménagement, équipement et logement,
- Projet du tram au Grand-Lancy et
- nouvel élément, le cheminement piétonnier le long de l'Aire au-delà du pont des Briques

9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -**Séance du 5 mai 2003 -****Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY****COMMISSION DES FINANCES - Séance du 7 mai 2003 -****Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**

Chantiers divers - Boucllement des comptes

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Le boucllement des comptes des divers chantiers porte sur 6 chantiers différents mais dont seulement un enregistre un dépassement et donc nécessite un arrêté.

Il s'agit du chantier de l'immeuble de l'Horloge situé au 46, route du Grand-Lancy.

Le crédit voté en 1997 portait sur Fr. 4.200.000.--; la dépense effective étant de Fr. 5.436.773.-- soit un dépassement de Fr. 1.236.773.-- ou en pourcentage, 29,4 %.

Devant l'ampleur de la différence de coûts, de nombreux commentaires sont fournis par le service des travaux et constructions.

Lors des premiers relevés effectués par l'architecte, le bâtiment était encore habité et il n'avait alors pas été possible de vérifier la hauteur des planchers qui variait d'un côté et de l'autre. De plus, après le départ des anciens locataires, il avait été constaté

Séance ordinaire du 22 mai 2003

que la structure porteuse du bâtiment avait été modifiée par la construction d'armoires.

Un problème avec le menuisier est également à l'origine de ces surcoûts puisque celui-ci n'a jamais voulu terminer ses travaux correctement et, ce point a d'ailleurs fait l'objet d'un procès pénal et civil. Les fenêtres n'étaient en effet étanches ni à l'air ni à l'eau, des falsifications de signatures ont eu lieu et il a été condamné à 18 mois de prison avec sursis pour escroquerie, tentative d'escroquerie et faux dans les titres.

Concernant les tailles de pierre, ces travaux sont venus en complément et M. Côte doit faire les recherches pour en donner les raisons ultérieurement.

Les intérêts intercalaires ont été rajoutés comme la loi l'exige désormais et l'aménagement de l'arcade du rez n'était pas prévu dans les aménagements de départ.

Après cette longue discussion l'arrêté est accepté par 3 pour, 1 contre et 6 abstentions.

M. VOLERY présente le sujet : La Commission des finances a examiné avec attention le bouclage des comptes de divers chantiers. Si 5 sur 6 sont inférieurs aux montants votés, le dernier dépasse largement le crédit. Il s'agit de la Maison de l'Horloge avec un dépassement de Fr. 1'236'772.--, ou 29,4 % pour une dépense totale de Fr. 5'436'772.--.

Plusieurs explications sur ce dépassement : rénovation d'un bâtiment relativement ancien, l'architecte mandaté qui a eu des problèmes de santé, un maître d'état condamné pour escroquerie, l'aménagement non prévu d'arcade au rez, des fenêtres imposées par la commission des Monuments et des Sites du côté de la rivière de l'Aire.

M. Föllmi signale, qu'au vu de la situation financière de ce bâtiment, une démarche a été engagée auprès du Département pour augmenter les loyers et que l'autorisation a été obtenue, mais un recours a été déposé par l'Asloca avec une procédure de plusieurs mois, c'est alors que la Commune a renoncé car nous étions arrivés au terme des 3 ans de loyers bloqués exigé par la LDTR, Actuellement, les réadaptations sont faites lors du changement de locataires.

Dans la discussion, un commissaire constate que nous savions que le coût de la rénovation serait élevé, mais que c'est aussi une volonté de revaloriser le village et que c'est une réussite. Un commissaire s'étonne le pourquoi de l'abstention de certains collègues de la Commission des travaux et constructions, une réponse lui est faite que c'est de démontrer un certain mécontentement par rapport au choix du mandataire et envers l'ingénieur. A une autre question il est répondu que le bâtiment comporte 9 appartements dont 1 seul au rez-de-chaussée avec un commerce. Les loyers annuels se montent à Fr. 218'000.--.

Pour conclure, un commissaire relève que les autres chantiers accusent tous un montant inférieur aux crédits accordés, et si on peut déplorer le dépassement précité pour toutes les raisons invoquées, il félicite le Conseil administratif pour cette bonne gestion, les crédits étant largement respectés.

Au vote le projet de délibération est accepté par 6 voix, 2 abstentions (8 commissaires

Séance ordinaire du 22 mai 2003

présents).

L'arrêté 9) est accepté par 22 oui – 3 non – 6 abstentions. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 5 mai 2003 –
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY**

**a) Piscine municipale de Marignac – Examen du devis intermédiaire
(2ème lecture)**

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Je m'excuse par avance pour la longueur du rapport, il y a quand même plusieurs choses à dire qui me semblent essentielles. Il s'agit de la 2^{ème} lecture du dossier. La Commission avait demandé que les mandataires fassent des propositions de moins-values, notamment concernant les goulottes finlandaises dont plusieurs commissaires trouvaient le prix très élevé.

Les mandataires ont établi 3 nouvelles variantes dont ils expliquent le principe :

- La variante 1 est une réfection de la piscine actuelle sans aucune modification notable, le total des moins-values se montant à Fr. 1.726.898.--.
- La variante 2 permet l'exécution des goulottes de type finlandaises en rénovant la pataugeoire, sans toutefois la transformer en type finlandais; le total des moins-values est de Fr. 515.100.--.
- La variante 3 reprend les éléments de la deuxième, mais en y ajoutant un rétrécissement de la largeur du bassin de 22 à 21 mètres pour limiter les dégâts aux plages adjacentes. Le total des moins-values se monte à Fr. 802.595.--.

A ces trois variantes, sont rajoutées 4 options supplémentaires. Les mandataires proposent un déplacement des locaux techniques dans l'actuel bâtiment des vestiaires, ce qui crée une moins-value de Fr. 278.472.-- ce qui évite plusieurs travaux relatifs à ces locaux. Cette variante est acceptée à l'unanimité.

Il est également proposé de ne pas rénover la toiture si ce changement de place des locaux techniques est accepté car on ne touche alors plus à la toiture. La moins-value se monte alors à Fr. 110.385.--. Ce report des travaux concernant l'étanchéité est accepté à l'unanimité.

Concernant la pataugeoire, si la commission souhaite équiper celle-ci de goulottes finlandaises, le montant serait de Fr. 346.981.-- supplémentaires. Cette variante est rejetée par la commission à l'unanimité.

Enfin, concernant la patinoire, il est possible de remonter les installations de la patinoire existante en attendant la nouvelle patinoire pour un montant de Fr. 167.742.--. La décision étant déjà prise pour une patinoire synthétique, cette option n'est pas votée.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

La discussion se poursuit pour savoir s'il serait possible de réaliser les travaux en 2 étapes afin de ne pas fermer la piscine une saison entière; il est répondu que techniquement, ce n'est pas impossible mais peut engendrer des coûts supplémentaires. Ce qui est sûr, c'est qu'en acceptant la variante 3, on réduit le temps du chantier et on facilite la recherche d'une solution par étapes.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de ne pas rénover le carrelage, il est répondu que la piscine n'a aujourd'hui pas d'étanchéité aux eaux chlorées et que les armatures ne sont plus protégées ce qui amène la rouille, le gonflement du métal et la casse du béton alentours.

Nous passons ensuite au vote des 3 variantes :

La variante 1 soit : réfection de l'ensemble mais maintien des goulottes existantes recueille 4 pour, 3 contre et 3 abstentions.

La variante 2 soit : la réfection avec les goulottes finlandaises : 0 pour, 9 non et 1 abstention.

La variante 3 soit : la réfection avec goulottes finlandaises et rétrécissement du grand bassin recueille : 5 pour, 2 contre et 3 abstentions.

Enfin, suite à une demande d'un commissaire, une variante 3bis est ajoutée qui demande l'étude et le chiffrage de la réfection totale des plages autour de la piscine; ce point est accepté par 9 pour et 1 abstention.

M. FAVRE : Ce n'est pas tellement pour mettre en cause ce vote de principe sur ce crédit. C'est une question que je n'ai pas posée en séance de commission, vu la présence des mandataires. Lorsqu'on regarde les totaux des mandats, soit l'architecte, l'ingénieur civil, l'ingénieur CVSC, dépassent tous les seuils des montants AIMP pour lesquels la Commune est soumise.

Je voudrais savoir si ce mandat, faisant partie du projet de concours qui a eu lieu, devrait être soumis aux AIMP. Je demande à ce que cela soit vérifié au niveau des responsables de l'Etat si ce mandat devrait être soumis aux AIMP.

M. SPINUCCI : Nous le ferons.

M. LANCE : En fait, nous allons voter sur la variante 3bis.

Vote de principe est accepté à l'unanimité**b) Proposition d'un groupe de pilotage pour le suivi de la construction du Centre socioculturel de Lancy-Sud**

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Le président de la Commission avait émis l'idée d'un groupe de pilotage qui serait chargé de faire avancer les travaux en restant proche des mandataires, du Conseil administratif et des futurs utilisateurs.

La conclusion d'une précédente discussion avait amené le choix suivant : l'architecte mandaté, 2 ou 3 membres du Conseil administratif, 4 Conseillers municipaux et un représentant du Collectif des Palettes ainsi qu'un membre de la Maison de la Danse.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

M. Spinucci précise que la Maison de la Danse y trouvera bien place mais que le programme n'est pas encore défini. Il ajoute qu'il pense que le nombre élevé des membres de ce groupe de pilotage tel que proposé pourrait nuire à l'efficacité du travail.

Ce groupe serait chargé de se réunir régulièrement, environ une fois par semaine mais sans obligatoirement la présence de chacun à chaque séance.

Quelques commissaires pensent que ce groupe de pilotage est inutile puisqu'il y a un Conseil administratif et une administration qui peuvent faire ce travail; il est également possible d'inviter des personnes dans les Commissions concernées afin d'avoir leur point de vue.

Le Président rappelle que le but est d'alléger les séances de la Commission des travaux et constructions et de se prononcer sur des questions techniques; une nouvelle proposition demande à ce que le nombre de membres de ce groupe de pilotage ne dépasse pas 5 personnes; ce groupe plus restreint est accepté par 7 pour et 2 contre.

M. BAERTSCHI : Nous avons ici un problème je dirai de principe. 5 personnes, comme cela a été proposé, ce qui signifie que tous les partis n'auront pas une ou un représentant, pourquoi pas, simplement dans ce cas, ce n'est peut-être pas par le Conseil municipal qu'il faut passer, c'est par des gens qui sont compétents, techniciens, par des gens qui ne sont pas comme nous, des experts en rien, ce qui revient à peu près au même.

Les expériences des commissions ad hoc ne sont pas vraiment brillantes. Je crois que ce n'est pas un avis de tous les Verts, est-ce qu'il faut vraiment que l'on mette une commission de plus qui se verrait une fois par semaine. Qui peut, pendant ses temps libres, trouver une fois par semaine, 2 heures de temps pour travailler là-dessus, je me pose la question ? Sauf peut-être quelques spécialistes peuvent prendre cela sur leur temps de travail, ce n'est pas le cas de la majorité. C'est la raison pour laquelle, personnellement, je ne voterai pas cette proposition. Comme il a été dit, les commissions existantes suffisent pour prendre des décisions, et nous avons des personnes dans la Commune qui sont parfaitement capables de gérer le suivi de cet Escargot.

Mme CASUTT : Juste pour rappeler à M. Baertschi qu'il y a certaines fois, comme pour le groupe de proximité, on est que deux personnes de la Commune du Conseil municipal à être représentées.

M. RENEVEY : J'aimerais aller dans le sens de M. Baertschi. Jusqu'à présent, on a toujours fait confiance au Conseiller administratif délégué, au chef du Service des travaux et constructions et à son service. Il me semble qu'ils sont à même de suivre ce genre de travaux, quitte effectivement, comme on l'a proposé en commission, à ce que des membres de la Maison de la Danse, ceux du Collectif, viennent au sein de la Commission pour expliquer leurs points de vue. Il me semble un peu inutile de faire ce groupe de pilotage.

M. LORENZINI : J'aimerais rappeler la genèse qui a demandé à ce que je formule cette proposition. L'Escargot, à mon avis, je pense l'avis de beaucoup d'autres membres de

Séance ordinaire du 22 mai 2003

ce Conseil, est l'objet qui a trop longtemps dormi et qui doit absolument voir le jour lors de cette prochaine législature.

Il se trouve qu'un nouveau départ a été donné au mois de janvier, qu'il a été un peu ralenti de par nos débats, nos prises de décisions concernant la Maison de la Danse, qui maintenant est tombée, ce qui fait que ce dossier peut enfin démarrer. Il est primordial d'avancer rapidement, de ne pas perdre de temps, car de toute façon ce projet, même en allant vite, mettra du temps. C'est un projet énorme, il n'y a jamais eu un projet d'une telle importance à Lancy à ma connaissance.

Je propose donc la création de ce groupe, qui est inspiré en fait des expériences que j'ai vécues dans d'autres instances qui sont les fondations immobilières de droit public HBM, dans lesquelles, il y a également un Conseil de fondation et pour certains sujets importants, un petit groupe est créé qui est chargé de faire avancer un dossier de manière plus régulière, où les personnes qui ont le temps, l'intérêt à consacrer du temps pour faire avancer un dossier, s'inscrivent. L'idée est de faire un groupe relativement compact, c'est pour cela que la proposition était que les Conseillers administratifs en charge des dicastères qui traitent ce sujet, en soient membres, et qu'il y ait, à côté de cela, j'avais pensé à 3 membres, dans la nouvelle répartition des commissions fait qu'il y en aurait peut-être plus que 2, ce qui serait encore mieux, soit le représentant de la Commission des travaux et le représentant de la Commission sociale-école, puisque c'est la future commission qui verra le jour.

Le but de ce groupe n'est pas de prendre des décisions qui engagent le Conseil municipal, c'est simplement d'abattre du travail, de faire avancer des prises de décisions, de variantes, d'options, et de pouvoir avoir une liaison permanente avec les deux commissions, puisque ces deux commissaires émanent des deux commissions qui décident, et de ne pas charger, parce que ce sujet le nécessiterait, chaque séance de commissions de construction, où on parlerait en point 1) de l'Escargot.

Cela semble superflu et prendre beaucoup trop de temps à tout le monde. On a déjà des séances qui durent très tard ces derniers temps, un grand nombre d'objets à traiter. Le but c'est qu'un certain nombre de personnes qu'ont du travail, et ensuite qui relatent, et ce sera ainsi plus rapide. J'espère que ce nouveau procédé, qui n'a certainement jamais vu le jour, au sein de ce Conseil municipal, est à mon avis largement plus efficace qu'une Commission ad hoc, sera accepté par l'ensemble de ce Conseil.

M. FAVRE : Je crois que c'est important, c'est vital pour la bonne marche de ce projet. Ce projet de la piscine que nous avons est également quelque chose de très conséquent. Il ne s'agit pas de ne choisir que des gens de la construction, mais également des gens de toutes sensibilités qui soient également intéressés par la réussite de cet objet. Il faut absolument que cela avance. Je crois que même le mandataire est favorable à collaborer avec cette Commission, appelons-la Commission ad hoc, je pense qu'il vaut la peine de faire un essai. On peut se donner une année, c'est maintenant que ce projet a besoin d'une impulsion, d'un coup de fouet, et on verra si cette commission fonctionne. Il est inutile de la stopper, cela vaut la peine d'essayer, et si cela fonctionne bien, pourquoi ne pas l'utiliser pour un autre projet. Je crois que, quand on a réussi le Forum de Meyrin, cela ne s'est pas fait tout seul, des gens extérieurs y ont collaboré. Je crois que cela vaut la peine de se passionner sur cet objet.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Vote accepté par 17 oui – 11 non – 3 abstentions.

c) Divers

=====

M. RENEVEY présente le sujet : M. Spinucci nous fait part de son plaisir d'avoir travaillé pendant 12 ans dans cette commission et pense que de bonnes choses ont été réalisées bien qu'il laisse en suspens quelques dossiers comme le Parc Navazza et le bien nommé Escargot. Le Président adresse sa reconnaissance au magistrat pour ses propos et la séance s'achève sous les applaudissements.

**11. COMMISSION SOCIALE – Séance du 8 mai 2003 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA****a) Révision des statuts de la Fondation communale pour le logement
de personnes âgées**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La Commission accueille M. Larue qui nous explique que la demande de modification des statuts émane de la fondation.

M. Larue explique qu'il s'agit d'un toilettage afin de réactualiser certains articles, de renforcer les critères de contrôle de cette institution. Les amendements proposés ont été examinés par l'avocat de la Vendée. La présentation et la discussion s'organise article après article. M. Larue répond aux nombreuses demandes de précision.

Pour l'article 8 qui concerne le contrôle des comptes par le Conseil administratif, cet article modifié est complété comme suit : «La Fondation est placée sous la surveillance du Conseil administratif de la Commune de Lancy. Le rapport de gestion, le bilan, le compte d'exploitation et le rapport du contrôle sont communiqués chaque année au Conseil administratif ~~et au Conseil municipal et soumis par ce dernier à l'approbation du Conseil municipal de la Commune de Lancy,~~ au plus tard 6 mois après la fin de l'exercice.

L'exercice comptable se termine le 31 décembre de chaque année. »

Pour cet article et quelques autres, plusieurs commissaires regrettent que la notion de « contrôle » du Conseil municipal soit effacée des articles du règlement de la Vendée.

L'article 9 (modifié) est accepté après discussion, M. Larue ayant expliqué, qu'en regard du nouvel EMS à construire, la présence d'un membre du Conseil administratif était hautement souhaitable.

Concernant les articles parlant de « rémunération ou jetons de présence », les différents termes seront harmonisés.

Une discussion importante s'engage autour de l'article 17 qui, peu clair dans son contenu et ses implications, semble poser problème. La commission décide de se prononcer sur les statuts, à l'exclusion de l'article 17 qui sera soumis ultérieurement

Séance ordinaire du 22 mai 2003

en séance plénière.

Les statuts de l'EMS de la Vendée, sous réserve de l'article précité, sont acceptés à l'unanimité.

Quant au projet d'un nouvel EMS, M. Larue, à qui la question est posée, explique que, dans ce domaine, la demande sur le plan cantonal est plus forte que l'offre. Il est ainsi prévu de créer, d'ici 2010, une vingtaine d'EMS. En l'occurrence, la commune de Lancy s'est souciee de cet état de faits et s'est intéressée au plan localisé de quartier des Mouilles, puisqu'à cet endroit, un projet d'extension de la BCG avait été abandonné.

La propriétaire du bâtiment concerné s'est en outre déclarée favorable à un projet d'EMS. Il a toutefois été nécessaire, suite à la requête du promoteur oeuvrant sur ce plan localisé de quartier, de trouver une astuce pour éviter l'ouverture de ce futur chantier aux marchés publics. La fondation est donc consultante dans ce projet et pourra racheter le bâtiment par la suite. La procédure est en route, le plan localisé de quartier n'a pas besoin d'être modifié. Les autorisations seront demandées en 2004, les travaux débuteront en 2005 et la fin du chantier est prévue pour 2007.

Cet EMS contiendra 80 lits répartis sur trois niveaux, permettant l'accueil d'handicaps moyens à lourds, ainsi que deux chambres UAT (Unités d'accueil temporaire). Le bâtiment est situé à l'arrière de la route de Chancy et l'articulation architecturale est extrêmement intéressante : la disposition intérieure peut en effet être modifiée à convenance. Un centre commercial au rez-de-chaussée amènera à l'EMS un cadre de vie.

En résumé : Lancy cherchait à créer un autre EMS et le bâtiment projeté rentre dans le cadre d'un projet de construction sur ce plan localisé de quartier.

La Vendée participe donc à ce projet, qui est une opération privée financée par la propriétaire, en tant que consultante.

M. FOLLMY : Je voudrais apporter quelques précisions par rapport à ce que vient de dire Mme Jelk-Peila. Tout d'abord, cette révision des statuts s'inscrit dans un processus d'allégement des relations entre la Commune et la Fondation elle-même. Dans ce sens, j'aimerais préciser que la Fondation est très fortement contrôlée par l'Etat, par le DASS plus précisément, qui chaque année, donne les indications pour établir le budget, qui nous donne la dotation en personnel qui donne les indications concernant le prix de pension, et qui ensuite, lorsque l'exercice est terminé, contrôle les comptes de manière aussi très précise. Il y a des statistiques qui sont tenues sur la vie des résidents, sur leur état de santé, c'est dire le contrôle exercé par le DASS.

Ensuite, j'aimerais aussi rappeler que cette Fondation est placée sous la surveillance des fondations, et à ce titre-là, il y a également un contrôle qui est exercé. Dès lors, faire adopter les comptes de la Fondation par le Conseil municipal n'apporte pas grand chose, puisque ceux-ci finalement sont soumis et adoptés par le DASS. Voilà ce que je voulais préciser par rapport à la procédure.

Quant à l'article 17 dont il a été fait mention tout à l'heure, il a été complété et précisé dans la dernière proposition des statuts qui vous a été remise. Il s'agit donc de cet article qui parle des ventes, des gages et des servitudes. Disons que lorsqu'il y a un engagement de la part de la Commune en faveur de la Fondation de la Vendée, et

Séance ordinaire du 22 mai 2003

bien c'est clair que cet engagement-là doit être pris par le Conseil municipal. De même s'il y a une vente ou un dessaisissement de la part de la Fondation de la Vendée d'un objet qui a été accordé par la Commune, c'est clair que dans ce cadre-là, le Conseil municipal doit également se déterminer.

En revanche, si la Fondation de la Vendée fait des acquisitions ou vend un immeuble, un objet qu'elle a acquis pour elle-même, sans recours du Conseil municipal, à ce moment-là, la Fondation en informe tout simplement le Conseil municipal.

Voilà le dispositif qui a été mis en place, qui j'espère, aura au moins le mérite de clarifier la discussion.

M. PAGE : Je ne voudrais pas ergoter sur chaque modification des statuts quand bien même plusieurs d'entre-elles me laissent quelque peu dubitatif.

C'est la modification de l'art. 8 qui me gêne particulièrement. On veut retirer à notre Conseil la surveillance de la Fondation et le soin d'approuver ses comptes. Je sais que la Fondation est fort bien gérée et que ses comptes ne posent pas de problème.

Le changement de cet art. 8 nous privera d'être directement informés de la vie de la Fondation. Nous ne rencontrerons plus sa directrice et n'aurons plus d'échange avec elle. Cela est une perte réelle pour un Conseil municipal qui veut soigner la politique de proximité.

On nous promet certes une information. Nous avons fait l'expérience d'une telle renonciation de compétence au profit du Conseil administratif. On nous avait aussi assurés d'une information régulière, cela concernait les naturalisations. La première année, nous avons été informés, la deuxième et la troisième, nous avons dû demander l'information, et depuis belle lurette, chacun de nous ignore comment fonctionnent les naturalisations à Lancy. Ne renouvelons pas une telle erreur. Je propose de ne pas modifier l'art. 8 de ces statuts.

Mme JELK-PEILA : Ma question est de savoir quelle est la formulation exacte de l'article 17.

M. FOLLMY : Je vous lis l'article 17 : *« la vente d'un immeuble appartenant à la Fondation et qui a été acquis grâce à une aide financière de la Commune, n'est valable qu'après approbation par le Conseil municipal. Il en est de même s'agissant de la constitution de gages sur un tel immeuble. L'achat d'un immeuble par la Fondation n'est valable qu'après approbation par le Conseil municipal lorsque ledit achat s'opère grâce à une aide financière de la Commune. Par aide financière de la Commune, on entend notamment, le prêt en espèces de la Commune, le don d'un immeuble de la Commune pour y construire un bâtiment, la constitution sur un immeuble de la Commune, d'un droit de superficie en faveur de la Fondation, la constitution d'une hypothèque ou d'une cellule hypothécaire sur un immeuble de la Commune pour garantir la dette de la Fondation et le cautionnement. Dans tous les autres cas de vente et d'achat d'immeubles, le Conseil de fondation en informera simplement le Conseil municipal ».*

Je voudrais encore dire à M. Page. Il y a d'autres fondations qui existent sur la Commune qui ne sont pas forcément contrôlées comme vous le souhaiteriez pour la Fondation de la Vendée, je prends le cas de la Fondation Culture et Rencontres, vous

Séance ordinaire du 22 mai 2003

n'en entendez pas beaucoup parler, il y a Télélancy, dont vous recevez simplement une information, mais cela n'empêche pas, pour le Conseil municipal, lorsque c'est nécessaire et si vous le souhaitez, de rencontrer le Conseil de fondation et la direction de la Fondation à n'importe quel moment pour avoir des renseignements sur son fonctionnement. Je voulais simplement préciser cela.

M. HEIZMANN : J'ai une question par rapport à l'art. 13. Qu'est-ce qui a présidé la modification de cet article, car le Conseil administratif perd un droit, me semble-t-il assez important, c'est la présidence du Conseil de fondation ?

M. CHOBASZ : C'est vrai que nous perdons en tant que tel un droit, M. Heizmann. J'ai expliqué, pour ma part, en séance de commission que je considérais que les Conseillers administratifs, les magistrats de manière générale, avaient suffisamment à faire pour essayer de ne pas trop se disperser. Il faut savoir que, à chaque mandat, est lié un certain nombre de représentations, que ce soit à travers l'Association des communes genevoises ou que ce soit dans d'autres fondations, pensons par exemple à la Fondation intercommunale pour les Evaux, la Fondation Culture et Rencontres. Autant j'étais de votre avis il y a 8 ans, autant, avec l'exercice du mandat, je considère que les Conseillers administratifs doivent essayer le plus possible de dégager du temps, ou de réserver en priorité leurs priorités pour les engagements qui, pour eux, sont prioritaires. Dans le cadre d'une fondation, comme la Vendée, je considère que la présence d'un Conseiller administratif est nécessaire, mais je ne considère pas que ce Conseiller administratif doive à tout prix présider la Fondation. C'est dans ce contexte-là que la présidence de droit m'apparaissait comme quelque chose à laquelle le Conseil administratif pouvait renoncer.

Pour être tout à fait complet, j'ai même énoncé, en séance de commission, que le Conseil administratif puisse désigner un représentant, que ce ne soit pas directement un Conseiller administratif.

Il y a eu un petit débat et j'ai retiré cette proposition. Ceci pour vous dire que j'étais même allé jusqu'à l'idée que ce ne soit pas un Conseiller administratif lui-même qui siège, mais qu'il puisse désigner quelqu'un qui, dans un certain contexte, avait un intérêt particulier pour la Fondation concernée.

M. LORENZINI : Je reviens sur l'art. 17, et j'avoue que la dernière phrase me heurte quelque peu. Malgré tout, cette Fondation est une émanation directe de la Commune, parce que si la Commune n'avait pas mis du sien sous forme d'un droit de superficie ou d'une dotation, elle n'existerait pas. Elle est en soi, une sorte d'émanation directe de la Commune. J'imagine mal, même si cela peut se comprendre, que la Fondation veuille avoir les coudées franches en cas d'achat ou de vente d'objets, que ce genre de décision puisse être prise sans passer devant le Conseil municipal.

On pourrait arriver à la situation que la Fondation se mette à acheter des immeubles, revendre des immeubles, toucher des plus-values au passage, finalement sans même que le Conseil municipal donne son accord, et à ce titre, je trouve que c'est un droit un peu trop fort qu'on donne à la Fondation. J'aimerais personnellement que l'on retire cette partie de l'art. 17.

M. LANCE : Est-ce que vous maintenez votre proposition, de ne pas modifier l'art. 8 ?

M. PAGE : Ce serait bien que le Conseil municipal se prononce.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

M. LANCE : La proposition de M. Page est acceptée par 12 oui – 1 non – 16 abstentions.

M. LANCE : Une autre proposition de M. Lorenzini.

M. LORENZINI : Suppression de la dernière phrase de l'art. 17, soit : « *dans tous les autres cas de vente et d'achat d'immeubles, le Conseil de fondation en informera simplement le Conseil municipal* ». Ce qui reviendrait à dire que : en toute décision de vente ou d'achat, le Conseil municipal serait consulté.

M. LANCE : Cette proposition est acceptée.

L'arrêté 11a) est accepté par 25 oui – 0 non – 6 abstentions. (Voir Annexe).

b) « Le Maillon manquant » - Choix des partenaires

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La Présidente donne la parole à M. Demierre, responsable du Service social pour parler de l'avancement du projet.

M. Demierre explique que les objectifs de ce projet sont le développement de lieux d'écoute, le dépistage et la prévention de problèmes scolaires ainsi que l'amélioration de la collaboration entre les différents partenaires. Les participants devraient regrouper des représentants du corps enseignant, les inspecteurs des écoles et une infirmière scolaire, ainsi que les services du Tuteur général, de la guidance infantile, les services sociaux, un travailleur social hors-murs, des représentants des centres de loisirs et des terrains d'aventure, l'association Pluriel, l'Hospice général, le GIAP, le CASS, lui-même, et, occasionnellement, tout professionnel pouvant être impliqué dans une situation ponctuelle. Il est indispensable de définir un cahier des charges pour chaque intervenant et de conserver l'aspect de confidentialité. Il n'y aurait donc pas de procès-verbal.

Les participants seraient mandatés par l'autorité dont ils dépendent et disposeraient du temps nécessaire pour s'investir dans cette démarche. L'assiduité est importante pour M. Demierre qui précise que des intervenants extérieurs spécialisés (médecins par exemple) seront, selon les cas, sollicités. Les affaires en violation de la loi seront évidemment dénoncées.

Une première étape sera de prendre contact avec les inspecteurs afin d'ancrer ce projet au sein des institutions scolaires.

Le soutien du Conseil administratif est acquis à ce projet que M. Demierre souhaite vivement animer.

Quel est le rôle du Conseil municipal dans cette démarche ? Le politique n'a fait qu'amener l'idée, et la concrétisation de celle-ci se fera indépendamment du politique; un retour d'information sera donné aux commissaires.

Séance ordinaire du 22 mai 2003**c) Divers**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Le bouquet de la crèche du Plateau s'est bien déroulé, le personnel est maintenant engagé. 600 offres d'emploi sont parvenues. Les éducatrices et éducateurs se sont présentés en nombre. La directrice semble être très dynamique. Elle demeure toujours pour le moment au Service social.

Le Conseil administratif a été approché par la crèche Domino du Crédit Suisse du Petit-Lancy qui propose 4 places. Le Conseil administratif a répondu favorablement à cette offre, sous condition que les parents n'aient pas à payer plus cher que dans la crèche Chante-joie. De plus, le Conseil administratif tient à pouvoir choisir lui-même les enfants. Il rappelle que 4 places signifient plus de 4 enfants.

**12. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 13 mai 2003 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****Demande de subvention complémentaire présentée par le Lancy-Sport F.C.**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Ce sujet avait été abordé dans la séance du 3 avril, mais aucune décision n'avait été prise.

La commission a reçu MM. Christian Gerbex, Président, Michel Lévêque, Roger Birrer et Martial Candaux. La parole leur est donnée et la séance peut être résumée comme suit.

Le club, qui est la plus ancienne association sportive de la commune, a été fondé en 1919. Il compte environ 400 membres avec une équipe en deuxième ligue et deux équipes, juniors A et juniors B qui sont très prometteuses et pourront peut-être jouer, dans un proche avenir, en interrégionaux. Cela signifie, qu'outre la première équipe qui se déplace dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg, les juniors en feront de même et le coût des déplacements va augmenter.

Les rentrées financières sont générées par les cotisations, la buvette qui fonctionne sur un principe de bénévolat et le sponsoring qui est à la baisse vu les conditions économiques du moment. Pour exemple, la cotisation d'un joueur est de Fr. 120.--, alors que le coût annuel est de Fr. 500.--.

Le club ne paie pas ses joueurs. Un exemple a été donné d'un joueur lancé qui a été transféré dans un club suisse, de format européen, et dont le transfert n'a rapporté que Fr. 400.--. Les déplacements se font en car. Il est plus prudent d'utiliser cette solution que de laisser aller les juniors seuls en voiture. Il y a encore une vingtaine d'années, les parents se déplaçaient avec leurs enfants.

Dans un proche avenir, le club désire engager une secrétaire ainsi qu'un responsable technique pour l'engagement des jeunes. Le directeur sportif se retire car sa charge est devenue trop lourde pour être assurée bénévolement.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

La discussion a suivi sur le projet de fusion des deux clubs lancéens et les membres du comité présents ont fait une rapide chronologie des faits.

Une demande a été faite par un commissaire pour avoir un exemplaire plus clair du budget et le trésorier, tout en acquiescant, précise que les chiffres reflètent la situation du club actuelle mais pas celle de l'avenir. Le Président rajoute que le club ne vit pas au-dessus de ses moyens mais qu'il ne sera plus possible de continuer longtemps de cette manière.

Après le départ de nos invités, une précision est apportée par notre Conseiller administratif délégué qui rappelle que le club demande une somme qui recoupe presque celle prévue pour la fusion et qu'il sera nécessaire de repourvoir cette aide les années prochaines.

La commission a passé au vote de principe et c'est à l'unanimité qu'elle a accepté la demande de subvention supplémentaire présentée par le Lancy-Sports F.C.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

13. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 13 mai 2003 -**Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****COMMISSION DES FINANCES – Séance du 13 mai 2003 –****Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**Reprise des installations du Lancy-Tennis Club par la Ville de Lancy,
annulation de la dette du club et versement d'une soulte destinée à
financer la rénovation des installations****=====**

M. AUGSBURGER présente le sujet : La Commission des finances et celle des sports se sont réunies pour une visite des installations du Lancy-Tennis club. Son Président, M. Spichiger, remercie M. Föllmi pour les contacts toujours sympathiques durant ces dernières années, ainsi que de l'aide de la commune.

Le club-house, construit en 1980, peut contenir 100 personnes et son restaurant est ouvert au public. Il bénéficie également d'une belle terrasse.

Côté sport, le club fondé en 1927, compte 450 membres dont 130 juniors et 6 courts sont à disposition. 5 sont recouverts de gazon synthétique et le 6ème est en dur. 4 courts sont pourvus d'éclairage, les 2 autres étant ceux où la bulle est installée pour la saison d'hiver, environ début octobre à fin mars. C'est le club qui gère le montage et le démontage de cette bulle, dont il resterait propriétaire en cas d'achat des installations par la commune.

Il est précisé qu'il n'y a pas de liste d'attente ni de finances d'entrée pour être membre du club. Les cotisations annuelles sont de Fr. 400.-- pour les individuels et Fr. 800.-- pour les couples.

Les commissaires visitent les lieux, ainsi que les installations techniques et les

Séance ordinaire du 22 mai 2003

vestiaires sous la terrasse et le club-house, puis la cuisine, avant de retourner dans la salle de réunions. M. Guillermin préside alors la séance, en l'absence des Président et Vice-président de la Commission des finances.

M. Föllmi rappelle que cette séance a pour but la reprise par la commune des installations fixes afin d'annuler la dette du club actuellement de Fr. 910.000.-- et de verser au club une soultte destinée à l'affectation de travaux de rénovation à l'extérieur.

Le trésorier du club nous indique qu'il ne leur est pas possible de créer un fonds de réserve pour les travaux à effectuer, le bénéfice d'exploitation étant presque totalement absorbé par le remboursement de la dette de Fr. 40.000.-- par an à la commune.

M. Chobaz précise que, comme toutes les associations subventionnées, le club remet ses comptes annuellement, et relève le remboursement de Fr. 160.000.-- depuis 1999 par le club. Cette somme correspond approximativement à la rénovation des installations, et il paraît donc illusoire pour le club d'arriver à éteindre cette dette. D'où la réflexion du Conseil administratif d'acquiescer les installations et d'annuler la dette du club, les terrains étant déjà propriétés de la Commune. M. Föllmi distribue une lettre dudit club avec un projet de convention liant notre commune à ce dernier.

Les discussions entre le Conseil administratif et le Tennis-club portent sur un prix d'acquisition de Fr. 1.125.000.--, l'annulation de la dette de Fr. 910.000.-- et la différence de Fr. 215.000.-- versée au club pour la réfection du dernier court et divers travaux.

M. Chobaz précise que la valeur de reprise des installations a été établie suite à un rapport d'expertise demandé à un architecte extérieur. Financièrement la commune amortirait cette opération sur 25 ans.

Les discussions qui suivent concernent la rentabilité de la bulle pour le club, le coût du chauffage de cette dernière, la rentabilité des installations et leur renouvellement.

Le Président du club estime être à même d'assurer le remplacement des objets d'usure, comme les courts et que son comité souhaite garder un pouvoir décisionnel, sans revenir demander de nouvelles subventions pour les rénovations.

La convention présentée soulève de nombreuses interrogations, surtout à l'article 4, quant à la réfection de la cuisine et des installations techniques âgées de 23 ans. Il est demandé d'effectuer une expertise sommaire des installations techniques et de la cuisine afin de prévoir une ligne de financement pour ces travaux qui sont à prévoir dans un proche futur.

Il est précisé que cette demande n'émane pas du club, mais des commissaires qui désirent savoir où ils mettent les pieds.

Le comité du Tennis-club nous ayant quittés, la discussion se poursuit et il est souligné que toutes les charges d'exploitation et frais d'assurances sont à la charge du club.

La discussion se résume en une volonté d'exprimer un vote de principe ce soir avec deux bémols : l'un pour une modification de ladite convention et l'autre pour

Séance ordinaire du 22 mai 2003

l'établissement d'un coût des travaux à effectuer d'ici 5 ans.

Les commissaires votent à l'unanimité cette reprise de bâtiment en incluant les bémols cités.

Mme WYSS-LOTTAZ : Nous devons nous déterminer ce soir pour une reprise des installations fixes du Lancy-Tennis Club, une annulation de la dette et le versement d'une soulte destinée à financer la rénovation des installations.

Si on nous demande d'accepter ce projet, c'est parce que le Tennis-Club est en difficulté financière et donc incapable de rembourser sa dette. Or, force est de constater que des finances saines du Tennis-Club passent par un nombre minimum d'adhérents. Le club compte 450 membres et il en faudrait 100 de plus pour que le club "tourne". De plus, le club a supprimé la finance d'entrée.

Comme le tennis n'est plus un sport "à la mode", nous nous demandons s'il ne serait pas possible que des joueurs occasionnels, mais n'ayant pas envie de faire partie d'un club, aient la possibilité de pratiquer leur sport en louant simplement un court pour une durée déterminée. Le club pourrait par exemple réserver un ou deux courts pour les non-membres certains jours et à certaines heures, et les louer à l'heure, avec différents tarifs en fonction de l'heure (offre et demande) et qualité des joueurs (seniors, juniors, chômeurs, habitants ou non de la commune, etc.), comme cela se pratique dans d'autres infrastructures sportives, comme par exemple aux Evaux à Onex.

Une petite enquête devrait permettre de déterminer si c'est une solution envisageable et si elle répond à une demande de la population de la commune. Si une telle solution avait une chance de succès, elle permettrait certainement d'améliorer les rentrées du club.

M. LANCE : Vous avez une proposition Mme Wyss-Lottaz ?

Mme WYSS-LOTTAZ : Non, on pourrait voir si on peut examiner cette proposition.

M. LANCE : Je propose que cette proposition soit renvoyée en Commission des sports.

Vote de principe accepté par 30 oui – 1 abstention.

**14. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 15 mai 2003 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**

**a) Centre socioculturel de Lancy-Sud – Choix de l'emplacement de la
salle des fêtes**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Suite à la refonte des dicastères, M. Chobaz nous informe qu'il ne pourra plus s'occuper de la Commission des écoles, culture et loisirs et qu'il cède sa place à M. Baertschi. Il remercie Mmes Mamie et Mariéthoz pour leur

Séance ordinaire du 22 mai 2003

fructueuse collaboration, et accueille M. de Planta, l'architecte en charge du projet de l'Escargot.

On nous rappelle que le crédit d'étude de Fr. 531'000.--, voté précédemment, nous permettra, outre l'implantation de la Maison de la Danse, de prévoir l'emplacement des divers locaux souhaités, y compris de la salle des fêtes.

Afin d'avancer le projet, nous devons choisir entre deux possibilités :

- a) une salle des fêtes au rez-de-chaussée plus petite avec hauteur restreinte et l'obligation de supprimer quelques activités,
- b) une salle des fêtes au 1er étage desservie par plusieurs ascenseurs, un monte-charge, et une rampe d'accès extérieur avec possibilité d'en mettre une à l'intérieur afin de faciliter l'approche aux handicapés.

Cette proposition permettrait d'ouvrir le centre au niveau du rez-de-chaussée sur un café citoyen, une bibliothèque-médiathèque, une ludothèque et des locaux associatifs, ce qui engendrerait une animation permanente dans le centre.

La Maison de la Danse se trouvant au sous-sol, le gril nécessaire aux spectacles aurait la hauteur voulue.

Il est rappelé qu'au Conseil municipal de ce soir, un groupe de pilotage sera proposé et permettra de régler les questions en suspens.

La salle des fêtes, sise au 1er, offrira 759 places dont 600 assises avec tables, gradins escamotables etc. On pourra également envisager de la moduler si besoin est.

Un souci des commissaires concerne la livraison du matériel et des boissons. Il sera bon d'étudier les moyens d'accès les plus pratiques et il ne faudra pas non plus oublier les loges des artistes.

Après avoir délibéré sur les avantages et les inconvénients, la variante B (salle des fêtes au 1er étage) est acceptée à l'unanimité.

Vote de principe accepté par 30 oui. (M. Pasquier n'étant pas là).

b) Ecole des Palettes – Attribution des anciens locaux du CASS

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Les anciens locaux du CASS ont été attribués aux activités parascolaires. Des demandes de l'école et de la Banque Alimentaire étaient parvenues à la mairie et c'est M. Demierre, responsable du Service social, qui a réuni les partenaires concernés et les a laissés se mettre d'accord.

Ces locaux seront rafraîchis prochainement. La villa de l'avenue du Curé-Baud, précédemment dévolue aux activités parascolaires, sert aux élèves de l'école en Sauvvy.

Dans le nouveau restaurant scolaire des Palettes, 80 à 90 enfants mangent chaque jour, la fréquentation s'est donc améliorée.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Les plus grands enfants du Petit-Lancy (environ une quarantaine) vont manger à Clair Bois, suite au manque de places à Cérésolle.

L'ouverture du restaurant scolaire de la nouvelle école est prévue pour la rentrée 2004.

La situation s'est améliorée dans les locaux autogérés d'après M. Salamun, maître principal de l'école des Palettes, néanmoins M. Banderet, du service des travaux et constructions étudie la solution d'un deuxième accès aux dits locaux.

**15. COMMISSION AGENDA 21 –
Séances des 29 octobre, 18 décembre 2002, 30 janvier, 19 mars et
30 avril 2003 –
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**

Rapport fin de législature

=====

Mme MALAGOLI présente le sujet : *Pendant la séance du 29 octobre*, les experts nous ont présenté une liste de problématiques générales relatives au développement durable à prendre en compte dans l'élaboration d'un Agenda 21 local. Ces problématiques ont été révélées par les bilans socio-économiques et environnementaux de la Ville de Lancy mais aussi proposées par les différentes formations politiques et par certains membres du comité de pilotage.

Dans cette liste, les problématiques ont été classées selon leur tendance : sociale, économique ou environnementale. Une analyse minutieuse et un choix des domaines à retenir ont occupé toute cette séance. L'exercice n'a pas été facile puisque certains problèmes, qui forment un tout en soit, demeureraient dispersés dans diverses rubriques. De même, certains objets ont dû être abandonnés ne pouvant être considérés du domaine communal.

Lors de la séance du 18 décembre, nous avons suivi la discussion des problématiques, tâche qui était restée inachevée lors de la précédente réunion.

De même, la conférence de presse qui s'est tenue le 13 décembre à la Mairie a retenu notre attention. Ce jour-là, la presse était venue en grand nombre pour entendre les différents exposés. De manière générale, nous sommes tous tombés d'accord sur le fait que, si bien les articles étaient plus ou moins clairs dans les médias, il était évident que les journalistes s'attendaient à des faits concrets, précis. Or la démarche pour l'élaboration d'un Agenda 21 local est lente et très théorique. Malgré tout, l'expérience, à laquelle j'ai pu participer, s'est avérée très intéressante et a servi à relancer notre travail de manière officielle.

Quant à la séance du 30 janvier, nous avons fini d'établir la liste de problématiques à prendre en compte dans l'Agenda 21, c'est-à-dire, la première étape de notre travail.

Le groupe d'experts nous a expliqué la procédure à suivre pour la deuxième étape qui prendra en compte les compétences communales pour la suite des travaux. Ils nous

Séance ordinaire du 22 mai 2003

ont aussi informés sur le fait que plusieurs communes du canton se sont lancées dans une démarche de développement durable mais qu'il est encore trop tôt pour pouvoir établir des comparaisons entre les différentes approches. En fait, ce sont les réalités du terrain qui changent mais les schémas d'actions demeurent sensiblement les mêmes. En règle générale, les consensus entre les différents groupes sont difficiles à obtenir mais les experts ont relevé que Lancy reste, à cet égard, exemplaire.

Le 19 mars, M. Lachavanne nous a informés que le groupe d'experts ainsi que M. Spinucci et Mme de Garrini ont rencontré les chefs de service de la commune afin de passer en revue toutes les problématiques retenues par le comité de pilotage dans le but d'éliminer celles dont la faisabilité dans le cadre communal est impossible.

Cette nouvelle liste ainsi corrigée a été, une nouvelle fois, passée sous la loupe des commissaires ainsi que les options qui ont été écartées.

Pendant cette séance, le groupe d'experts nous a proposé le programme prévu pour l'organisation du Forum avec les représentants des associations de Lancy ainsi que des entreprises communales. Il nous a été proposé :

- Une allocution de bienvenue
- Un exposé sur l'Agenda 21 et le développement durable
- Une explication sur l'organisation et la démarche à Lancy
- Une exposition de domaines d'actions à prendre en compte
- Une explication sur les rôles des associations dans la mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

Le 30 avril, les membres du comité de pilotage ont discuté sur la façon de procéder pour hiérarchiser les problématiques retenues. Cet ordre des priorités devait être établi en fonction de critères d'importance, d'urgence, d'opportunité politique et de faisabilité.

Une fois cette tâche accomplie, il nous a paru juste que ce soit le Conseil municipal de la législature actuelle qui approuve une première liste de problématiques prioritaires. Cette approbation permettra au comité de pilotage d'organiser la suite de ses travaux, en particulier :

- d'organiser les séances d'information-consultation de la société civile (Forum) sur les problématiques retenues;
- d'organiser des groupes de travail appelés « Ateliers du futur de Lancy ».

Lecture de la liste A *Prioritaire*, c'est-à-dire, les problématiques qui ont obtenu plus de 70 % du nombre de suffrages :

Note du rapporteur : En tant que rapporteur attitrée et membre du comité de pilotage de l'Agenda 21 communal, je tiens à vous expliquer pourquoi le vote de ce soir est tellement important pour nous.

En premier lieu, les membres du groupe de pilotage représentant le Conseil municipal, le Conseil administratif, mais aussi les représentants civils, composent un groupe très hétérogène de par leurs activités et leurs idées. Néanmoins, je peux vous assurer que toutes les sensibilités ont été toujours prises en compte et respectées lors de travaux. Seulement des absences répétées pourraient expliquer une quelconque opinion mise à

Séance ordinaire du 22 mai 2003

l'écart.

D'autre part, sachez que chaque mot, chaque virgule qui vous sont présentés ce soir, sont le fruit d'un travail rendu très ardu, précisément, à cause de cette hétérogénéité.

En troisième lieu, les actions qui, à échelle communale, découleront de ce travail ainsi que de la consultation des citoyens de Lancy, devront toujours être approuvés par le Conseil municipal, notamment en ce qui concerne leur financement.

Je vous remercie de votre attention.

M. FAVRE : C'est une question importante, la Commune doit revoir son plan directeur ou le réactualiser, l'affectation de sols etc., j'aimerais savoir ce que cela signifie. Est-ce que c'est un engagement important, conséquent ? Quelle est l'incidence de l'Agenda 21 sur le plan directeur communal ?

M. SPINUCCI : C'est bien le but d'avoir inscrit parmi les autres problématiques l'affectation de sols. Dans l'élaboration du prochain plan directeur, on devra obligatoirement tenir compte de la volonté de la Commission Agenda 21. Cela coule de source maintenant, il faut que tous les projets qui sont soumis soient élaborés et vus sous l'angle de l'Agenda 21.

M. PEREZ IRIARTE : Je tiens à préciser deux ou trois choses concernant ce bilan, dans le sens que ce rapport de travail fait depuis un certain nombre d'années, nous sommes loin par rapport à cette expérience, dans le sens du choix stratégique que ce Conseil municipal aurait dû faire peut-être au départ.

Au début, l'engagement des deux experts, ils nous ont présenté cette approche qui pouvait se faire entre 6 et 8 mois. Nous sommes maintenant à 3 ans de travail, et loin de la stratégie qui avait été présentée.

La qualité du travail était bonne, le travail était lent, académique, mais personnellement, je pense que nous avons peut-être raté à cause d'un aspect important, c'est-à-dire l'Agenda 21 et Développement Durable se font avec la population et la société civile. On nous a embarqués dans un processus, un exercice universitaire qui est très bon qui sera sûrement d'intérêt pour l'avenir. J'aimerais que, dans la prochaine législature, on puisse vraiment faire le bilan, compte tenu qu'il y a un certain nombre de groupes qui laissent prévoir des confusions, groupe de pilotage, groupe ad hoc. Je pense que ces groupes doivent retrouver une légitimité nouvelle au sein du Conseil municipal. Il faudra faire le bilan par rapport aux experts et définir des choix stratégiques afin de pouvoir vraiment avancer dans le sens de l'Agenda 21, avec la population et les Lancéens, et pas seulement dans un travail laboratoire.

On aurait pu mettre en place en parallèle des ateliers de l'avenir, des forums de consultation auprès du monde associatif. On aurait pu faire confiance à la société civile et aux élus afin de pouvoir faire avancer en parallèle plusieurs dossiers en même temps, dans le sens des accords de Rio en 1992.

Mme BOUNOUS : Je voudrais simplement remercier Mme Malagoli pour la qualité du rapport qui a été présenté, bien que traitant de sujets ardu, nous a permis de comprendre notre engagement vis-à-vis de l'environnement. Pour ma part, j'adhère totalement à la liste proposée par l'Agenda 21.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Mme JELK-PEILA : Je m'associe à Mme Bounous pour remercier Mme Malagoli de ce rapport, parce que c'est vrai que ce n'était pas du tout évident de prendre ce rapport et de le faire. Elle l'a toujours fait de manière très claire.

Je voudrais répondre à M. Favre que l'engagement qui est à prendre ce soir, c'est celui de continuer un travail, de repartir sur une base qui est cette base-là. Il est bien entendu que le nombre de problématiques soulevées est très important, que toutes ne vont pas être traitées en même temps de la même manière. Mais c'est simplement par rapport à un certain nombre de problèmes soulevés, un premier tri et qu'il appartiendra au groupe de pilotage ou aux représentants de chaque groupe au sein de ce Conseil, avec la société civile, de se déterminer et de donner peut-être une orientation différente, mais de partir sur la base d'un travail qui est déjà fait, et de ne pas recommencer des discussions, des réflexions, mais de partir sur quelque chose d'existant, et puis de l'infléchir selon notre désir. Je rejoins M. Perez-Iriarte dans le sens où il faut que rapidement maintenant, ce groupe de pilotage de l'Agenda 21 débouche sur quelque chose de plus large que le simple débat en commission.

M. BAERTSCHI : Dans le sillage de Mme Jelk-Peila, je rappelle que le 11 juin est la prochaine séance de la Commission de l'Agenda 21, comme ceci n'a pas été annoncé en début de séance.

Vote de principe accepté par 27 oui – 4 abstentions.

16. PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2002

M. SPINUCCI : M. le Président, étant donné que vous avez dit en ouverture de séance qu'il fallait être bref, je me permets d'être le plus bref possible, en vous disant que ce compte rendu administratif 2002 ressemble comme deux gouttes d'eau au rapport 2001. Est-ce que vous souhaitez que je vous en donne lecture ?

Je vous remercie et vous souhaite une excellente lecture.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. MARCHIANDO : On a parlé tout à l'heure de la salle omnisports pour l'Institut International de Lancy, j'aimerais aussi qu'on puisse éventuellement aborder la question de l'élargissement du trottoir le long de l'avenue des Communes-Réunies.

M. ERETZIAN : Concernant l'Escargot qui est en train de se transformer gentiment en lièvre. Je propose au futur Président qu'on étudie un nom définitif.

M. SPINUCCI : Je réponds à la question de M. Marchiando. En fait, ce qui ne figure pas sur le plan que vous avez accepté concernant l'octroi d'une servitude de distance et vue droite, c'est un immeuble locatif qui est projeté, parallèle à l'avenue des Communes-Réunies, dans le prolongement de l'immeuble qui existe actuellement, à l'angle Communes-Réunies, chemin du 1er-Août.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Dans le cadre de la construction de cet immeuble, il faudra demander aux architectes, promoteurs de prévoir l'élargissement du trottoir à cet endroit-là.

18. QUESTIONS DU PUBLIC

M. Bernard REYMOND : Je suis représentant de la société civile au sein du comité de pilotage pour l'Agenda 21. Je voudrais remercier Mme Malagoli pour son excellente présentation des travaux de ce comité, et également dire toute ma satisfaction pour l'acceptation du résultat de ces travaux par votre Conseil.

M. LANCE : Merci Monsieur.

19. HOMMAGE AUX CONSEILLERS SORTANTS

M. SPINUCCI : Nous prenons congé ce soir d'un certain nombre de Conseillers, Conseillères municipaux, et à leurs noms, je les prierai de bien vouloir s'approcher pour qu'on puisse leur remettre le cadeau souvenir.

Je les appelle dans l'ordre alphabétique :

Bounous Annick, entrée en fonction en 1995

Cavaleri Aldo, entrée en fonction en 1991 et a présidé ce Conseil en 1996-1997

Heizmann Pierre-Henri, entrée en fonction en 1999

Lapaire Christiane, entrée en fonction en 1999

Malagoli Maria, entrée en fonction en 1996

Melvyn Carla, entrée en fonction 2002

Mme MELVYN : Etant la doyenne de ce Conseil, je me permets de dire quelques mots. Je suis sûrement la seule Juive qui a siégé dans ce Conseil, et j'aimerais prendre congé avec vous, et c'est avec une certaine émotion que je quitte cet honorable hémisphère. J'en garderai un souvenir pérenne et surtout les amitiés que j'ai eu la chance de nouer avec vous, les autorités, les collègues municipaux, et en espérant que ces amitiés continueront à m'accompagner. C'est vraiment un plaisir de venir ici et d'être embrassée tellement de fois.

Renevey Frédéric, entrée en fonction en 1995, il a présidé ce Conseil en 1999-2000

Schenker Sylviane, entrée en fonction en 2002

Schluchter, entrée en fonction en 2003. Il est absent ce soir

Wyss-Lottaz Marina, entrée en fonction en 2002.

M. SPINUCCI : Ce Conseil perd également deux éminents présidents, il s'agit de : François Lance, qui est entré au Conseil municipal en 1991 et il l'a présidé en 2002-2003. Et également François Baertschi qui est entré au Conseil municipal en 1995 et il l'a présidé en 2000-2001.

J'aimerais saluer, à l'attention du public, et regretter le départ d'une personne qui est parmi vous, elle siège quelque part dans l'ombre. Il s'agit de Mme Jacqueline Coutaz,

Séance ordinaire du 22 mai 2003

elle a un très long curriculum, je ne veux pas vous donner tous les détails, mais en fait, elle est entrée dans l'administration lancéenne en septembre 1963. Elle quitte les diverses activités qu'elle a conduites avec compétence, parce qu'elle s'est subitement aperçue qu'elle avait quelques cheveux blancs qui poussaient, et elle a décidé de nous quitter, ce que nous regrettons, puisqu'elle a toujours assumé la charge de procès-verbaliste de diverses commissions avec compétence, efficacité et une très très grande ponctualité.

M. CHOBASZ : Il y a aussi deux Conseillers administratifs qui vont nous quitter au 31 mai. Hommage leur sera rendu le lundi 23 juin au parc Marignac. Vous serez tous conviés, de même que les sociétés communales à remercier M. Walter Spinucci, Maire, et M. Marco Föllmi, Conseiller administratif pour leurs 12 années de service au sein du Conseil administratif, plus leurs 4 années passées ensemble au Conseil municipal.

Je tiens encore, à titre purement personnel, à remercier Annick, Frédéric et Aldo pour avoir participé, contribué à animer cette assemblée. Sûrement que vous avez découvert en eux des Conseillers municipaux non seulement sérieux, mais aussi dotés d'un certain sens de l'humour et d'une certaine convivialité. Merci à titre personnel pour m'avoir soutenu et apporté des critiques constructives. Un petit mot pour Aldo, pour dire, qu'effectivement, ses envolées vont nous manquer, puisque ses envolées étaient non seulement l'occasion d'une prise de position parfois politique, mais aussi souvent d'un enrichissement culturel et particulièrement cinématographique.

Merci enfin à tous ceux les autres qui nous quittent également.

M. LANCE : Je vous demanderai encore quelques minutes d'attention. A l'issue de la dernière séance qu'il préside, la tradition veut que le Président en exercice vous adresse quelques mots. Rassurez-vous, ils seront brefs !

J'ai eu beaucoup de plaisir à présider ce Conseil Municipal, avec l'appui des membres du Bureau, c'est un exercice qui n'est pas toujours facile, mais qui représente une expérience fort intéressante !

Il permet, entre autres, de voir notre assemblée et le public d'un autre œil et cette vision globale est instructive !

Par exemple, je ne me rendais pas compte que le fait de parler avec son voisin lorsqu'un Conseiller municipal lit un rapport de synthèse, par exemple, est aussi désagréable !

Mais rassurez-vous, d'une manière générale, le comportement des Conseillers municipaux est correct et respectueux des autres collègues.

Par le biais d'invitations lors de diverses manifestations, rare privilège de cette présidence, j'ai pu, encore une fois me rendre compte de la diversité des activités qui animent notre commune de Lancy.

Cette année 2002-2003 aura été marquée par quelques particularités dans le fonctionnement de notre Conseil Municipal :

1. Notre Conseil s'est réuni à 12 reprises depuis juin 2002, au lieu des 10 séances habituelles. En effet, en août 2002, une séance extraordinaire était organisée pour

Séance ordinaire du 22 mai 2003

l'implantation du Palais de l'Equilibre, sujet qui nous a bien occupés durant l'été dernier, alors qu'une séance supplémentaire a été tenue au début de ce mois de mai

2. Depuis le mois de septembre 2002, les questions du public ont été étendues à toutes les séances du Conseil municipal. Malgré cette ouverture au public, je n'ai pu malheureusement enregistrer, sauf erreur de ma part, que cinq interventions en neuf mois.
3. Autre événement très rare, notre huissier Jean-Louis Breda a dû intervenir auprès d'une personne dans le public pour une remise à l'ordre et pas n'importe laquelle !
4. Autre fait marquant, la première fois depuis de nombreuses années deux
5. interpellations écrites au Conseil administratif ont été inscrites dans les ordres du jour du Conseil municipal
6. En définitive, il y a eu peu ou pas de votes affrontant les deux blocs de Gauche et Droite durant cette dernière année, et c'est bien la preuve que dans une commune comme Lancy, nous défendons d'abord les intérêts des Lancéennes et des Lancéens.

Il y a exactement 12 ans, en mai 1991, lors de cette même séance de fin de législature, je me trouvais dans les bancs du public. Le Conseil administratif se composait alors de MM. Henry Rosselet, François Sprüngli et Jacques Lance. Le Conseil municipal était présidé par M. Marco Föllmi, alors que M. Walter Spinucci et M. Pascal Chobaz siégeaient dans les rangs du Conseil municipal. Quelques jours plus tard, je prêtais serment comme Conseiller municipal, en compagnie d'Aldo Cavaleri, Charles Page et Jean- Pierre Pasquier, alors que M. Marco Föllmi et M. Walter Spinucci avaient prêté serment comme Conseillers administratifs quelques jours auparavant.

A la fin de ce mois, Marco et Walter arriveront au bout de leur mandat et je peux vous dire, combien j'ai apprécié l'attitude et le travail de ces deux Conseillers administratifs durant ces 12 années passées en leur compagnie. C'est vrai, qu'il y a eu, de temps en temps, des tensions, des déceptions, des incompréhensions de part et d'autre, comme dans tous les ménages, mais Marco et Walter ont accompli leur travail au plus près de leur conscience et en toute intégrité, dans des conditions économiques pas toujours faciles.

Demain vendredi, le nouveau Conseil administratif prêtera serment à la cathédrale Saint-Pierre et les deux bleus de ce nouveau Conseil administratif, prénommés tous les deux François, auront la lourde responsabilité de prendre la relève de Marco et Walter sous l'œil expert et malicieux du vieux routier de la politique lancéenne, même s'il est toujours le cadet de ce nouveau Conseil administratif, en la personne de Pascal Chobaz avec qui, nous nous réjouissons de travailler.

J'aimerais dire encore combien j'ai apprécié le travail de qualité de Mesdames Odile De Garrini et Maya Ausburger ainsi que la précieuse collaboration de Jean-Louis Breda, et Didier Andrey, sans oublier Mme Coutaz qui prend une retraite bien méritée.

Je ne manquerai pas de terminer en souhaitant plein succès aux nouveaux Conseillers municipaux fraîchement élus, en espérant qu'ils auront beaucoup de satisfactions dans ce mandat, comme j'en ai eu durant 12 ans.

Vive Lancy, vive Genève, vive la Suisse.

Séance ordinaire du 22 mai 2003

Je vous remercie de votre attention et de votre participation. Bien sûr, je vous invite tous à boire un verre à la cave.

La séance est levée à 22 heures 55.

Le Secrétaire :

François BAERTSCHI

Le Président :

François LANCE